

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 02366

Numéro SIREN : 443 618 855

Nom ou dénomination : AVENAO SOLUTIONS 3D

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2023 sous le numéro de dépôt 8597

PROJET DE FUSION

FUSION – ABSORPTION

De la Société

AVENAO INDUSTRIE

Par la Société

AVENAO SOLUTIONS 3D

Le 19 Avril 2022

LES SOUSSIGNEES :

1. La société AVENAO SOLUTIONS 3D

Société par actions simplifiée au capital de 20 780 €
Siège social : Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
443 618 855 RCS VERSAILLES

Représentée par PRODWAYS GROUP, son Président, elle-même représentée par Michael OHANA, dûment habilité.

ci-après désignée « **AVENAO SOLUTIONS 3D** » ou la « **Société Absorbante** »

Et :

2. La société AVENAO INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €
Siège social : Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
811 792 571 RCS VERSAILLES

Représentée par AVENAO SOLUTIONS 3D, son Président, elle-même représentée par PRODWAYS GROUP, son Président, elle-même représentée par Michael OHANA, dûment habilité.

ci-après désignée « **AVENAO INDUSTRIE** » ou la « **Société Absorbée** »

AVENAO SOLUTIONS 3D et AVENAO INDUSTRIE étant ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

Ont établi comme suit le projet de fusion aux termes duquel la Société Absorbée, AVENAO INDUSTRIE, détenue à 100% par la Société Absorbante, doit transmettre son patrimoine à la Société Absorbante, AVENAO SOLUTIONS 3D.

ARTICLE 1 : CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1. Caractéristiques de la Société Absorbante

La Société Absorbante est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 443 618 855 pour une durée expirant le 14 octobre 2101.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

La Société Absorbante a pour objet, en France et à l'étranger (à la suite de la modification de l'objet social intervenue par décision de l'associé unique de la Société Absorbante) :

- La représentation, l'achat, la vente, la distribution, l'importation, l'exportation, la location, l'achat, la vente, l'intégration de toutes solutions informatiques et de solutions CAO, SGDT calculs et PLM en particulier,
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages ou autres, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, de tous établissements commerciaux, industriels ou autres se rattachant directement ou indirectement aux activités spécifiées,
- Portails Internet, E-commerce, supports communication et publicité,
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés,
- La conception, l'édition de CD-ROM, achats et ventes en ligne,
- La conception et la fabrication pour son compte, ou pour celui d'une autre société, de tous produits industriels,
- L'activité de conseils pour les affaires, la gestion et assistance opérationnelle aux entreprises, notamment en matière commerciale, technique, administrative, ressources humaines, de recherche, de sécurité et de qualité.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Son capital social s'élève actuellement 20 780 Euros. Il est divisé en 2 078 actions ordinaires de 10,00 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société Absorbante ne sont pas nanties.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbante n'a émis à ce jour aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital, ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbante n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbante est administrée par (i) un Président, la société PRODWAYS GROUP, représentée par Michael OHANA, et (ii) par un Directeur Général, Monsieur Stéphane Maréchal.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbante est PricewaterhouseCoopers audit.

La Société Absorbante clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbante est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante est dotée d'un Comité Social et Economique qui a émis un avis favorable à la présente opération le 21 mars 2023.

1.2. Caractéristiques de la Société Absorbée

La Société Absorbée est immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 811 792 571 pour une durée expirant le 4 juin 2114.

Elle est sous forme de société par actions simplifiée.

Son siège social et établissement principal est Zone Artisanale de l'Observatoire – 41 Avenue des 3 Peuples – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. Elle n'exploite aucun établissement secondaire.

La Société Absorbée a pour objet, en France et à l'étranger :

- Cabinet de conseils, Ingénierie notamment en information et documentation, de veille économique, d'études informatiques, techniques, économiques et d'organisation ;
- Conseils pour les affaires, la gestion et assistance opérationnelle aux entreprises, notamment dans la recherche, la sélection, l'orientation, le recrutement de tout personnel ;
- Prestation de service et travaux à façon informatique, administratif, management, coaching, infogérance-outsourcing et nouvelles technologies, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ;
- L'élaboration, la mise en place, la formation, l'assistance technique, le développement spécifique, le conseil, la maintenance, la délégation de personnel, la conception de projets, l'organisation de conférences, de stages de recyclages, de séminaires de motivation, de bilans, d'ateliers, d'animations de groupes, de tous établissements commerciaux, industriels ou autres se rattachant directement ou indirectement aux activités spécifiées ;

- L'étude, l'analyse, l'expertise, la recherche, la création, la production, l'achat et la vente, la valorisation, l'exportation et l'importation, la mise à disposition ou la prise en location, la représentation, la concession, le courtage, la commission, la consignation ou la licence, l'intégration de toutes solutions informatiques ;
- Prestation de service dans le domaine informatique en général, activités d'étude et de conseils en matière de systèmes ou de configurations informatiques, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels ;
- portails Internet, E-commerce, supports communication et publicité ;
- La publication et l'édition d'ouvrages spécialisés ;
- La représentation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la production, la distribution, le courtage de tous matériels se rattachant directement ou indirectement aux activités précitées ;
- toute prise de participation et d'intérêts dans toutes personnes morales françaises ou étrangères ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Son capital social s'élève actuellement 20 000 Euros. Il est divisé en 2 000 actions ordinaires de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie, et détenues en totalité par la Société Absorbante.

Les actions de la Société Absorbée ne sont pas nanties.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Absorbée n'a émis à ce jour aucune autre valeur mobilière donnant accès au capital, ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

La Société Absorbée n'a pas à ce jour d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbée est administrée par (i) un Président, la société AVENAO SOLUTIONS 3D, représentée par son Président, la société PRODWAYS GROUP, elle-même représentée par Michael OHANA, et (ii) par un Directeur Général, Monsieur Stéphane Maréchal.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbée est PricewaterhouseCoopers audit.

La Société Absorbée clôture son exercice le 31 décembre.

La Société Absorbée est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbée est dotée d'un Comité Social et Economique qui a émis un avis favorable à la présente opération le 21 mars 2023.

1.3. Liens entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

1.3.1. Liens de capital entre les Parties

La Société Absorbante détient, à ce jour, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée.

Elle s'engage à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

La Société Absorbée ne détient aucune participation dans le capital de la Société Absorbante.

1.3.2. Dirigeant(s) commun(s)

Michael OHANA est représentant légal de la société PRODWAYS GROUP, laquelle société PRODWAYS GROUP est Président de la Société Absorbante, laquelle Société Absorbante est elle-même Président de la Société Absorbée.

Monsieur Stéphane Maréchal est Directeur Général de la Société Absorbante et Directeur Général de la Société Absorbée.

ARTICLE 2 : MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La réorganisation envisagée par voie de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a pour objectif principalement de permettre une simplification de l'organisation pour une plus grande efficacité administrative et pour une harmonisation du statut social de tous les salariés évoluant dans des secteurs d'activité connexes et complémentaires.

Cette opération de restructuration permettra également de présenter une image cohérente tant à l'égard de la clientèle qu'à l'égard des salariés des sociétés participant à la présente opération.

Il est précisé que les Sociétés Absorbante et Absorbée exercent des activités connexes et complémentaires.

Il semble, en conséquence, inutile de conserver au sein du groupe des filiales opérationnelles ayant des activités connexes et complémentaires, ceci permettant notamment une meilleure lisibilité de l'organigramme.

Au regard notamment des tailles respectives d'entreprises, de l'effectif salarié, d'importance du patrimoine et de l'environnement contractuel au sein de la Société Absorbante, il a été décidé que la Société Absorbée AVENAO INDUSTRIE serait absorbée par la Société Absorbante AVENAO SOLUTIONS 3D.

La simplification envisagée répondrait ainsi aux objectifs suivants :

- harmonisation du statut social des salariés évoluant dans des secteurs d'activité connexes et complémentaires,

- simplification des flux intra-groupe et rationalisation de la structuration du groupe, permettant de présenter une image cohérente tant à l'égard de la clientèle qu'à l'égard des salariés et une meilleure lisibilité de l'organigramme.

Cette opération permettrait ainsi de simplifier l'organigramme ainsi que les procédures et correspond à l'intérêt social tant de la Société Absorbée que de la Société Absorbante.

ARTICLE 3 : APPORT-FUSION

3.1. Régime juridique de l'opération

L'opération de fusion projetée est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L.236-1 et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

Les sociétés participantes étant des sociétés par actions, et la Société Absorbante s'engageant à détenir la totalité des actions de la Société Absorbée en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, les dispositions de l'article L.236-11 sont spécialement applicables à l'opération, sous réserve du respect de cet engagement.

Il en résulte que l'opération n'entraîne pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante.

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement CRC n° 2004-01 modifié notamment par le règlement n° 2017-01 et par le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'Article 6.2.

3.2. Fusion

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière ainsi que sous les conditions décrites ci-après, et notamment sous les conditions suspensives stipulées à l'Article 4 ci-après, à la Société Absorbante qui l'accepte, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs composant son patrimoine à la date de réalisation définitive de la fusion (la « **Date de Réalisation** »), étant précisé que :

- les actifs apportés à la Société Absorbante et les passifs pris en charge par elle, décrits et énumérés à l'Article 3.5 ci-après, étaient compris dans le patrimoine de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2022, date de clôture des comptes retenue pour l'établissement de la fusion ; il est précisé que l'énumération de l'Article 3.5 n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée ;
- la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 d'un point de vue comptable et fiscal et, corrélativement, les résultats de toutes opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la Date de Réalisation seront exclusivement au profit ou à la charge de la

Société Absorbante et considérées comme accomplies par la Société Absorbante depuis cette date ;

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

3.3. Comptes servant de base à la Fusion (Comptes de Référence)

Les termes et conditions du présent traité de fusion (le « **Traité de Fusion** ») ont été établis par les Parties sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022, date de clôture du dernier exercice social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Concernant la Société Absorbante :

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société Absorbante (les « Comptes de Référence de la Société Absorbante ») seront soumis à l'approbation de l'associé unique préalablement à la réalisation définitive de la fusion.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbante (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexe 3.3.a** du Traité de Fusion.

Concernant la Société Absorbée :

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Société Absorbée (les « Comptes de Référence de la Société Absorbée ») seront soumis à l'approbation de l'associé unique préalablement à la réalisation définitive de la fusion.

Les Comptes de Référence de la Société Absorbée (en ce compris le détail des comptes) figurent en **Annexe 3.3.b** du Traité de Fusion.

3.4. Mode d'évaluation du patrimoine à transmettre

Au plan comptable, l'opération de fusion est soumise aux articles 710-1 à 780-1 du Plan comptable général intégrant le règlement CRC n° 2004-01 modifié notamment par le règlement n° 2017-01 et par le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables.

Au regard de cette réglementation, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Absorbante contrôlant la Société Absorbée.

En conséquence, les actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et donc comptabilisés par elle, selon leurs valeurs comptables.

3.5. Apport de la Société Absorbée

La Société Absorbée transmet à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation de la fusion.

TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31 DECEMBRE 2022 DE :	401 950,58 €
LE MONTANT TOTAL DES ELEMENTS DE L'ACTIF DE LA SOCIETE ABSORBEE DONT LA TRANSMISSION A LA SOCIETE ABSORBANTE EST PREVUE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2022, A :	404 237,58 €

3.5.2 Passifs dont la transmission est prévue, tels qu'ils résultent des comptes de la Société Absorbée au 31/12/2022

a) Concours bancaires courants :	318,31 €
b) Emprunts et dettes financières diverses :	5,20 €
c) Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	15 223,16 €
d) Dettes fiscales et sociales :	332 410,97 €
e) Autres dettes :	6 140,51 €
f) Produits constatés d'avance :	2 952,00 €
LE MONTANT TOTAL DES PASSIFS DE LA SOCIETE ABSORBEE DONT LA TRANSMISSION A LA SOCIETE ABSORBANTE EST PREVUE EST ESTIME, AU 31 DECEMBRE 2022, A :	357 050,15 €

3.5.3 Actif net apporté de la Société Absorbée

Le total d'actif net estimé au 31 décembre 2022, à :

Montant total de l'actif de la Société Absorbée	404 237,58 €
Diminué du montant du passif de la Société Absorbée	357 050,15 €
SOIT UN ACTIF NET APORTE DE :	47 187,43 €

3.5.4 Engagements hors bilan de la Société Absorbée

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après :

- avals, cautions, garanties donnés par l'entreprise ;
- autres engagements donnés par l'entreprise.

La Société Absorbée déclare qu'à sa connaissance, il n'existe aucun engagement hors bilan.

3.6. Rémunération de l'apport-fusion

La Société Absorbante détenant à la date des présentes la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée, l'opération constitue une fusion-renonciation intégrale.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'augmenter le capital de la Société Absorbante en rémunération de l'absorption par voie de fusion de la Société Absorbée, ni de procéder à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée, ni corrélativement de déterminer un rapport d'échange entre les titres desdites sociétés.

3.7. Boni de fusion

L'écart positif, calculé à la date de rétroactivité de la fusion, constaté entre :

L'actif net à transmettre à la date de rétroactivité de la fusion (au 1 ^{er} janvier 2023), soit :	47 187,43 €
Et la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée dans le bilan de la Société Absorbante, soit :	20 000,00 €
Augmentée des frais d'acquisition immobilisés, soit :	0,00 €
S'élevant par conséquent à : Constitue un boni de fusion	27 187,43 €

Ce boni sera comptabilisé :

- en produit financier à hauteur de la quote-part revenant à la Société Absorbante dans les résultats accumulés (et non distribués) par la Société Absorbée depuis l'acquisition des titres, soit à concurrence de 27 187,43 euros,

3.8. Propriété – Jouissance – Rétroactivité

3.8.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis

- a) La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la Date de Réalisation.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la Société Absorbée, devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de cette fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1^{er} janvier 2023 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante.

- b) L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante. Il est précisé :

- que la Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la

Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée ;

- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

3.8.2 Rétroactivité

En application de l'article L. 236-4 du Code de Commerce, les Parties, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 1^{er} janvier 2023 (la « **Date d'Effet** »).

Il est expressément stipulé que toutes les opérations engagées par la Société Absorbée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées comme l'ayant été par la Société Absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

3.9. **Dissolution et Transmission du patrimoine de la Société Absorbée**

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la Société Absorbante de tous les droits, biens et obligations de la Société Absorbée au titre de l'opération.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

ARTICLE 4 : CONDITIONS SUSPENSIVES

4.1. **Conditions suspensives**

La fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante ne deviendra définitive qu'à l'issue du délai d'opposition des créanciers et au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- l'absence de demande présentée au plus tard vingt jours après l'insertion de l'avis de projet de fusion par tout associé représentant plus de 5 % du capital social de

- solliciter la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante, ou en cas de demande : approbation par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante de l'opération de fusion,
- l'obtention de l'accord des autorités compétentes en vue de la transmission ou de l'octroi d'un nouvel agrément à la Société Absorbante de l'agrément en qualité d'opérateur de formation dans le cadre du dispositif « chèque-formation » (dans le cadre des formations dispensées en Belgique),
 - l'obtention de l'accord des cocontractants pour la transmission dits « intuitu personae » de la Société Absorbée, lorsque nécessaire,
 - l'obtention des accords prévus contractuellement pour la Société Absorbante, lorsque nécessaire,
 - l'approbation des comptes de la Société Absorbante et approbation des comptes de la Société Absorbée.

4.2. Réalisation des conditions suspensives

La réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus sera constatée par une décision du Président de la Société Absorbante, qui disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives, le cas échéant y renoncer, constater la date de réalisation définitive de la fusion, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4.1. ci-avant.

A défaut de réalisation des conditions suspensives définies à l'Article 4.1. au plus tard le 31 décembre 2023, le Traité de Fusion sera de plein droit considéré comme nul et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 5 : CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION – ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ABSORBANTE ET DE LA SOCIETE ABSORBEE

5.1. Charges et conditions générales de la fusion – Engagements de la Société Absorbante

- a) La Société Absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée, notamment pour vices de construction, dégradation des immeubles, mitoyennetés, mauvais état du sol ou du sous-sol, pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, erreur dans les désignations ou dans les contenances, quelle que soit la différence, l'insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause.

La Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à la Société Absorbée. Elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la Société Absorbée, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

- b) La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure

à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication de ce projet.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La Société Absorbante supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation.

La Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité de Fusion et notamment les passifs ayant une cause antérieure à la Date d'Effet mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation.

La Société Absorbante fera également son affaire personnelle au lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée.

- c) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation transmise et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls. Elle se conformera également aux charges et conditions de tout règlement de copropriété.
- d) La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toute action judiciaire en cours ou nouvelle, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- e) La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenues avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogé dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- f) La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité. La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant pour sa part à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

- g) La Société Absorbante s'engage à prendre la totalité du personnel de la Société Absorbée, s'il en existe. Tous les contrats de travail seront repris, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail.

5.2. Engagements de la Société Absorbée

- a) La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon père de famille et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation. De plus, jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée s'interdit formellement- si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante - d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.
- b) La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements nécessaires, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et à l'entier effet du Traité de Fusion.

La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous les titres et documents de toutes natures s'y rapportant.

- c) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante au plus tard le jour de la réalisation définitive de la fusion.
- d) Elle effectuera, s'il y a lieu et en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations qui seraient nécessaires pour la transmission des immeubles dont elle sera propriétaire au jour de la réalisation de la fusion.

Si le titulaire d'un droit de préemption exerçait son droit, à l'occasion de la fusion, celle-ci ne serait pas remise en cause et la Société Absorbante aurait droit au prix quelle que soit la différence en plus ou en moins entre ce prix et l'évaluation donnée au bien préempté pour l'opération de fusion.

- e) Enfin, après réalisation de la fusion, le(s) représentant(s) de la Société Absorbée devront, à première demande et aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la Société Absorbée et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 6 : DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

6.1. Déclarations de la Société Absorbée

6.1.1 Déclarations générales

La société AVENAO SOLUTIONS 3D, Président de la Société Absorbée, représentée par son Président la société PRODWAYS GROUP, elle-même représentée par Michael OHANA, ès-qualités pour la Société Absorbée, déclare :

- (i) qu'elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, la Société Absorbée prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;
- (ii) qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et d'une manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- (iii) qu'elle n'a depuis le 1^{er} janvier 2023 réalisé aucune opération significative sortant du cadre de sa gestion courante ;
- (iv) qu'elle n'est actuellement ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- (v) que son patrimoine n'est menacé d'aucune procédure d'expropriation ;
- (vi) que son fonds de commerce lui appartient, ainsi qu'il est exposé à l'Article 6.1.2.1. ci-après ;
- (vii) que ses biens ne sont grevés (ou ne bénéficient) d'aucune garantie, inscription quelconque, et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti et que les éléments corporels et incorporels permettant l'exercice de son activité sont de libre disposition entre ses mains, sous réserve (a) de ce qui est mentionné le cas échéant à l'Article 6.1.2 ci-après et (b) de l'accomplissement des formalités requises pour la régularité de leur mutation, qui seront exécutées, si elle y est tenue, par la Société Absorbante, ainsi qu'elle s'y engage ; figure en **Annexe 6.1.1** une copie de l'état des privilèges et nantisements délivré par le greffe du tribunal de commerce compétent pour la Société Absorbée qui ne fait état d'aucune inscription ;
- (viii) qu'aucun de ses titres n'est nanti.

6.1.2 Déclarations et stipulations particulières

6.1.2.1. Concernant le fonds de commerce de la Société Absorbée – Origine de propriété

La Société Absorbée est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

6.1.2.2 Concernant le droit d'occupation des locaux

La Société Absorbée occupe les locaux de son siège par le biais d'un bail commercial qui prendra fin lors de la fusion par confusion, chez la Société Absorbante, de la qualité de bailleur et de preneur.

6.1.2.3 Concernant le personnel

Conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la présente fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour du transfert.

A ce jour, la Société Absorbée emploie 13 salariés.

6.1.2.4 Concernant les biens et droits immobiliers ou installations classées

La Société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien immobilier ni installation classée.

6.1.2.5. Concernant les garanties de la Société Absorbée

(a) Garanties consenties par la Société Absorbée : néant.

b) Garanties reçues par la Société Absorbée : néant.

6.1.2.6 Concernant les litiges

La Société Absorbée déclare n'être partie à aucun litige.

En sa qualité d'ayant-cause universel de la Société Absorbée, la Société Absorbante acquerra de plein droit, le cas échéant, la qualité de partie aux instances antérieurement engagées par la Société Absorbée, à la Date de Réalisation.

6.1.2.7 Concernant les participations

La Société Absorbée ne détient ni filiale ni participation.

6.1.2.8 Concernant les contrats intuitu personae

Dans la mesure où la transmission de certains contrats et conventions de la Société Absorbée serait subordonnée à accord ou agrément du cocontractant en raison de leur

caractère intuitu personae, la Société Absorbée s'engage à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

La Société Absorbée déclare avoir transmis à la Société Absorbante, ce que celle-ci reconnaît expressément, la copie des contrats en cours.

6.1.2.9. Concernant l'agrément en qualité d'opérateur de formation

L'obtention de l'accord des autorités compétentes en vue de la transmission ou de l'octroi d'un nouvel agrément à la Société Absorbante de l'agrément en qualité d'opérateur de formation dans le cadre du dispositif « chèque-formation » (dans le cadre des formations dispensées en Belgique) est une condition suspensive de réalisation de la présente fusion.

La Société Absorbée s'engage à solliciter en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

6.1.2.9. Déclarations et stipulations de la Société Absorbée relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Absorbée n'a, depuis le 1^{er} janvier 2023, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

6.2. Conditions particulières. – Régime fiscal

6.2.1 Dispositions communes

Les Parties déclarent que les sociétés sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

(i) Date d'effet - Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 du présent Traité de Fusion, l'opération prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société Absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice en cours, tant à raison de son résultat propre que de celui de la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2023.

(ii) Engagements déclaratifs généraux

Les représentants des Sociétés Absorbante et Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir en vue du paiement éventuel de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

6.2.2 Impôts sur les sociétés

Les Parties déclarent placer la présente fusion sous le bénéfice des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des prescriptions légales résultant de l'option exercée et notamment :

- à reprendre à l'actif de son bilan les valeurs d'origine des biens reçus en apport, les amortissements, les provisions pour dépréciation et à continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à reprendre à son passif, d'une part, les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté, le cas échéant, les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- à se substituer, le cas échéant, à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée chez cette dernière ;
- à calculer les plus-values ultérieurement réalisées à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial ne donnant pas lieu à un amortissement déduit de son résultat imposable) qui lui sont transmises, d'après la valeur que ces mêmes immobilisations avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2022 ;
- à réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables (comprenant, le cas échéant, le fonds commercial faisant l'objet d'un amortissement comptable déduit de son résultat imposable) durant la période visée au d du 3 de l'article 210 A précité, étant précisé que la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ; en contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée au 31 décembre 2022. À défaut, elle doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'immobilisation comprises dans l'apport-fusion, les

renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts ; les sociétés s'engagent, de manière générale, à remplir toutes les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts.

6.2.3 TVA

La présente fusion intervenant entre assujettis redevables de la TVA et constituant une transmission d'une universalité de biens visée à l'article 257 bis du Code général des impôts, aucune livraison de biens ou prestation de services n'est réputée intervenir.

Ainsi, aucune taxation ne s'applique aux transferts de marchandises neuves et autres biens détenus en stock, aux transferts de biens mobiliers corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même, aux transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement, et aux transferts d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les transferts ainsi réalisés ne donneront pas lieu à la régularisation par la Société Absorbée du droit à déduction prévue à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts.

La Société Absorbante étant réputée continuer la personne du cédant, sera tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations qui auraient été à la charge de la Société Absorbée s'elle avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

En application des dispositions du c du 5 de l'article 287 du Code général des impôts, les Sociétés Absorbante et Absorbée devront chacune mentionner le montant total hors taxes de la transmission sur leur déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée, ligne « autres opérations non imposables ».

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée. En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion. Dans ce cas, la Société Absorbée adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante. Cette dernière s'engage à en fournir la justification comptable en cas de demande de l'administration.

6.2.4 Opérations antérieures

En outre, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

6.2.5 Enregistrement

La fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise gratuitement.

ARTICLE 7 : DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE – POUVOIRS

7.1. Dissolution de la Société Absorbée non suivie de liquidation

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire après expiration du délai d'opposition des créanciers et réalisation des conditions suspensives dans le délai requis.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

7.2. Pouvoirs au Président de la Société Absorbante

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbante à l'effet notamment de :

- constater la réalisation des conditions suspensives mentionnées à l'Article 4.1. ci-avant, le cas échéant, y renoncer,
- constater la Date de Réalisation de la fusion, fixée conventionnellement, comme indiqué ci-avant, au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'Article 4.1. ci-avant,
- poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné, et, en conséquence réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

7.3. Délégation de pouvoirs au mandataire de la Société Absorbée

Tous pouvoirs sont conférés au Président de la Société Absorbée, sans limitation de durée, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante pour l'opération, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS

8.1. Déclaration faite au nom de la Société Absorbée

Michael OHANA, ès-qualités et au nom de la société PRODWAYS GROUP, Président de la Société Absorbante, elle-même Président de la Société Absorbée, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée.

8.2. Déclaration faite au nom de la Société Absorbante

Michael OHANA, ès-qualités et au nom de la société PRODWAYS GROUP, Présidente de la Société Absorbante, déclare que conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la collectivité des associés de la Société Absorbante, sauf en cas de demande de réunion d'une assemblée par tout associé représentant une quote-part de 5 % du capital social de la Société Absorbante.

ARTICLE 9 : STIPULATIONS DIVERSES

9.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et de dépôt légaux relatives à la fusion.

La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toute administration qu'il appartiendra pour mettre à son nom les biens apportés.

La Société Absorbante remplira de manière générale toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

9.2. Désistement

Le représentant légal de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société Absorbée, sur les biens et droits apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent Traité de Fusion.

9.3. Remise de titres

A la Date de Réalisation, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, la justification de la propriété des actions et toute autre pièce relative aux biens et droits apportés.

9.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

9.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont expressément donnés dès à présent :

- (i) aux soussignés ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétif ;
- (ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent Traité de Fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Les Sociétés Absorbante et Absorbée s'engagent, par ailleurs, à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'opération projetée.

9.6. Election de domicile

Pour l'exécution du présent Traité de Fusion, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

9.7. Loi applicable – Juridiction compétente

Le Traité de Fusion sera soumis, pour sa validité, son interprétation et son exécution, à la loi française.

Les litiges auxquels il pourrait donner lieu, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pas pu être réglés par une transaction, seront soumis, dans les limites permises par la loi, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège social de la Société Absorbante.

9.8. Annexes

Le présent projet de fusion comporte les annexes ci-après :

- Annexe 3.3.a :** Comptes de Référence de la Société Absorbante
- Annexe 3.3.b :** Comptes de Référence de la Société Absorbée
- Annexe 6.1.1 :** État des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée délivré par le greffe du tribunal de commerce

9.9 Signature électronique

Le Traité de Fusion est signé électroniquement par les Parties à la date indiquée dans l'attestation électronique et dans les conditions conformes à l'article 1367 du Code civil.

Les Parties reconnaissent que le présent contrat, signé électroniquement, constitue une preuve valide pour établir les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement des signataires.

Chacun des soussignés déclare reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent contrat par le service *www.docusign.com*.

Pour la Société Absorbante

19/4/2023 | 18:36 CEST

AVENAO SOLUTIONS 3D

Représentée par PRODWAYS GROUP,

elle-même représentée

par M. Michael OHANA

DocuSigned by:
 **MICHAËL OHANA**
35C8EAAED7CB41C...

Pour la Société Absorbée

19/4/2023 | 18:36 CEST

AVENAO INDUSTRIE

Représentée par AVENAO SOLUTIONS 3D,

elle-même représentée par PRODWAYS GROUP,

elle-même représentée par

M. Michael OHANA

DocuSigned by:
 **MICHAËL OHANA**
35C8EAAED7CB41C...

Annexe 3.3.a

Comptes de Référence de la Société Absorbante

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

pour 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AVENAO SOLUTIONS 3D		41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
SIRET	4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	3 855 789	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Cocher la case correspondante	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu MONTIGNY LE BRETONNEUX
		Qualité et nom du signataire:	Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	PRODWAYS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	2 500 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		2 500 000
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		2 500 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AVENAO SOLUTIONS 3D

du 01/01/2022

Adresse 41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples 78180 MONTIGNY LE BRE au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	DEYDIER PATRICK	DIRECTEUR COMMERCIAL	9 TER CHEMIN DU MICHALON	69530 BRIGNAIS				
2	ESKENAZI Jean	Responsable Business Unit	6 AVENUE MARCEAU BAT B	78110 LE VESINET				
3	RICHARD Julian	Ingénieur Responsable affaire	21 Rue du peuplier	59400 AWOINGT				
4	PAHON Christophe	Responsable Business Unit	16 RUE RONSARD	59390 LYS LEZ LANNOY				
5	ROI SANS SAC Nicolas	Responsable Business Unit	49 ROUTE DE BOUTIN SIMON	33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC				
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	139 998			139 998	26 909			166 907
2	112 803			112 803	6 392			119 195
3	84 082			84 082	1 504			85 586
4	80 438			80 438	3 334			83 772
5	78 229			78 229	4 126			82 355
6								
7								
8								
9								
10								
**	495 550			495 550	42 265			537 815

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	636
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	20 601
Total	21 237

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	559 052	- de l'exercice 2022 ⑪	3 855 789
- de l'exercice précédent ⑪	491 369	- de l'exercice précédent ⑪	3 444 728
Nom et qualité du signataire	PRODWAYS Président	A MONTIGNY LE BRETONNEUX	Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 41 ZA de l'observatoire		78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 44361885500037		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		53 543 AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		700 000 AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		554 785 AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		294 530 AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		1 270 300 CV	
Créances rattachées à des participations BB		137 508 BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		32 416 BI	
TOTAL (II) BJ		3 043 083 BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		26 434 BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		5 485 955 BY	
Autres créances (3) BZ		132 298 CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		4 684 584 CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		154 068 CI	
TOTAL (III) CJ		10 483 339 CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		13 526 421 1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR 108 893	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20.....7.80.....)	DA	20 780	20 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	523 314	523 314
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 078	2 078
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	39 068	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 883 778	2 539 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 469 018	3 085 240
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	46 718	46 718
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	46 718	46 718
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	916	16 128
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		2 723
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	417 489	557 970
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 310 565	4 032 348
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 561 457	3 379 043
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 059	
Compte réguil.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 453 316	1 200 608
	TOTAL (IV)	EC	8 745 802	9 188 820
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 261 538	12 320 779
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 745 802	9 186 097
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 292	FB		FC	1 292	5 472
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	21 176 757	FH	1 529 390	FI	22 706 147	20 946 459
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 178 049	FK	1 529 390	FL	22 707 439	20 951 931
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		5 044
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	76 660	212 552
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 659	52 022
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	22 801 758	21 221 549
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	387	5 645
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 717 423	10 239 875
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	30 735	184 169
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 840 759	3 547 865
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	131 260	122 629
	Salaires et traitements*					FY	2 082 101	2 309 847
	Charges sociales (10)					FZ	978 548	1 079 971
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	128 289	119 114
			{ - dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	18 315
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	41 830	144 783
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 969 646	17 790 471
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 832 112	3 431 078
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	23 300	32 038
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	179	439
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	23 479	32 477
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		3 879
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		3 879
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	23 479	28 597	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 855 591	3 459 676	

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		1 167	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		1 167	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 235	352	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		4 551	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 235	4 903	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 235)	(3 736)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	970 578	916 872	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	22 825 237	21 255 193	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	19 941 458	18 716 125	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 883 778	2 539 068	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP			
		{ - Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	75 277	47 793	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	41 528	32 170	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
PENALITES SOCIALES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										57			
PENALITES COMMERCIALES										1 178			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		2		3	
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	TOTAL II				KD	753 543	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	554 785	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	18 233	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	12 137	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	246 494	LC		LD	17 666	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	831 649	LO		LP	17 666	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	1 419 121	8V		8W	87 282
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
		Prêts et autres immobilisations financières				1T	28 704	1U		1V	15 719
TOTAL IV				1Q	1 447 825	1R		1S	103 002		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 033 017	ØH		ØJ	120 668		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4			
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	TOTAL II		IO		LV		LW	753 543	1X	753 543	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	554 785	MI	554 785
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	18 233	MO	18 233
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	12 137	MR	12 137
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	(0)	MT	264 161	MU	264 161
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	(0)	NH	849 315	NI	849 315	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX	98 595	ØY	1 407 808	ØZ	1 407 808	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	12 008	2F	32 416	2G	32 416	
	TOTAL IV		I3		NJ	110 603	NK	1 440 224	2H	1 440 224	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	110 602	ØL	3 043 083	ØM	3 043 083		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes

CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTABLE

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	527 934	PF	48 663	PG	(0)	PH	576 598
TOTAL I		RK	527 934	RM	48 663	RN	(0)	RO	576 598
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	339 586	PW	47 894	PX	(0)	PY	387 480
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 565	QE	1 983	QF	0	QG	11 547
	Matériel de transport	QH	12 137	QI		QJ		QK	12 137
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	154 437	QM	29 749	QN	0	QO	184 185
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	515 724	QV	79 626	QW	0	QX	595 349
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 043 658	QP	128 289	QQ	0	QR	1 171 947

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Société AVENAO SOLUTIONS 3D

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	137 508		UM	(0)		UN	137 508	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	32 416		UV	0		UW	32 416	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	108 893		(0)		108 893			
	Autres créances clients				UX	5 377 063		5 377 063					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)				UO			ZI					
	Personnel et comptes rattachés				UY	3 484		3 484					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	87 251		87 251					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	41 563		41 563					
	Charges constatées d'avance				VS	154 068		154 068					
	TOTAUX				VT	5 942 245		VU	5 663 428		VV	278 817	
	RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	916		916						
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	4 310 565		4 310 565						
Personnel et comptes rattachés				8C	260 949		260 949						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	244 827		244 827						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 052 403		1 052 403						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 003 278		1 003 278						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 059		2 059						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L	1 453 316		1 453 316						
TOTAUX				VY	8 328 313		VZ	8 328 313					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		2 883 778			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	15 775		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	3 460				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	5 004		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	57		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		970 578				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8						
			{ - imposées au taux de 0 %				ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WO							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3							
						TOTAL I		WR					
						3 878 652							
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		3 063					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WH						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WW						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A		200				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA		19 800				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY						
	Majoration d'amortissement *						XD						
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9			Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI	XG				
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		3 855 789		XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		3 855 789							

Société AVENAO SOLUTIONS 3D

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT 151 948

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	9K	5 004	9L	3 063
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	5 004	YO	3 063
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société AVENAO SOLUTIONS 3D</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	39 068					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 539 068		Dividendes		ZE	2 500 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	2 539 068		Report à nouveau		ZG	(0)					
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										TOTAL II		ZH	2 539 068
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	291 744		394 670					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	236 821		XQ	359 927		334 934					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	46 087							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 223 218		1 851 585					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			81 382					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	919 782		885 294					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 840 759		3 547 865					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	67 731		65 427					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	63 529		57 202					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	131 260		122 629					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	4 257 181		3 949 269					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	820 457		716 881					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB	2 224 859							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.21	%	1.17	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	3 855 789	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale												
	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	8 0 1 0 1 8 5 7 3 0 0 0 1 5						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	DEPOTS DE GARANT	12 008			12 008
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	12 008					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

Origine

Imposition répartie

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art.39
quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL 1

Montant net
des plus-values
réalisées*

Montant
antérieurement
réintégré

Montant compris
dans le résultat
de l'exercice

Montant
restant à
réintégrer

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de

N-1

N-2

Sur 10 ans ou sur une durée
différente (art. 39 quaterdecies
1ter et 1 quater du CGI)

(à préciser) au titre de :

N-1

N-2

N-3

N-4

N-5

N-6

N-7

N-8

N-9

TOTAL 2

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

Montant net des
plus-values réalisées à l'origine

Montant anté-
rieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date
des fusions ou des apports

Montant net des
plus-values réalisées
à l'origine

Montant anté-
rieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 010302 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 35A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

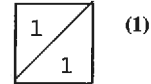
Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	46
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	22 707 439
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	22 707 439
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	17 659
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	41 044
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	58 703
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	11 717 810
Variation négative des stocks				OQ	30 735
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 573 676
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	30 261
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	41 830
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	15 394 312
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	7 371 830
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	7 371 830
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	22 707 439	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					46
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AVENAO SOLUTIONS 3D

ADRESSE (voie) 41 ZA de l'observatoire Avenue des trois peuples

CODE POSTAL 78180 VILLE MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2 078

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination PRODWAYS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 078

Adresse : N° 19 Voie rue du quatre septembre

Code postal 75002 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 4 3 6 1 8 8 5 5 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO SOLUTIONS 3D

ADRESSE (voie)

41 ZA de l'observatoire

Avenue des trois peuples

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SAS

Dénomination

AVENAO INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 1 7 9 2 5 7 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

Avenue des 3 peuples

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

3dSERVICAD

N° SIREN (si société établie en France)

4 9 1 0 0 6 3 3 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

Avenue des trois peuples

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

NEXTCUBE

N° SIREN (si société établie en France)

8 8 0 2 0 8 5 3 3

% de détention

66.67

Adresse :

N°

41

Voie

avenue des 3 peuples

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	53 543.00	53 543.00		1 973.29	-1 973.29 -100.00
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	700 000.00	523 054.75	176 945.25	223 635.25	-46 690.00 -20.88
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	554 784.93	387 480.05	167 304.88	215 199.16	-47 894.28 -22.26
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	294 530.40	207 869.31	86 661.09	100 725.95	-14 064.86 -13.96
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 270 300.00		1 270 300.00	1 270 300.00	
	Créances rattachées à des participations	137 507.89		137 507.89	148 820.68	-11 312.79 -7.60
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	32 416.31		32 416.31	28 704.48	3 711.83 12.93
Total II		3 043 082.53	1 171 947.11	1 871 135.42	1 989 358.81	-118 223.39 -5.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements				30 735.00	-30 735.00 -100.00
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	26 433.81		26 433.81	83 036.84	-56 603.03 -68.17
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	5 485 955.28	92 935.89	5 393 019.39	4 433 095.59	959 923.80 21.65
	Autres créances	132 298.00		132 298.00	119 126.56	13 171.44 11.06
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	4 684 584.02		4 684 584.02	5 523 529.33	-838 945.31 -15.19
	Charges constatées d'avance (3)	154 067.63		154 067.63	141 896.47	12 171.16 8.58
	Total III	10 483 338.74	92 935.89	10 390 402.85	10 331 419.79	58 983.06 0.57
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		13 526 421.27	1 264 883.00	12 261 538.27	12 320 778.60	-59 240.33 -0.48

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

179 257.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 780)	20 780.00	20 780.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	523 314.48	523 314.48		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 078.00	2 078.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	39 067.64		39 067.64	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 882 986.04	2 539 067.64	343 918.40	13.55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 468 226.16	3 085 240.12	382 986.04	12.41
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (I)	Total II				
DETTE (I)	Provisions pour risques	46 718.47	46 718.47		
	Provisions pour charges				
Comptes de Régularisation	Total III	46 718.47	46 718.47		
DETTE (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	916.05	16 127.90	-15 211.85	-94.32
	Emprunts et dettes financières diverses		2 723.40	-2 723.40	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	417 488.50	557 969.59	-140 481.09	-25.18
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 310 564.98	4 032 347.90	278 217.08	6.90
	Dettes fiscales et sociales	2 562 249.33	3 379 042.87	-816 793.54	-24.17
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 058.54		2 058.54	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 453 316.24	1 200 608.35	252 707.89	21.05
	Total IV	8 746 593.64	9 188 820.01	-442 226.37	-4.81
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		12 261 538.27	12 320 778.60	-59 240.33	-0.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 394 416.71 9 186 097.01

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2022	% CA	31/12/2021	% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	22707438.88	100.00	20951931.48	100.00	1755507.40	8.38
+ Ventes de marchandises	1 292.00	100.00	5 472.00	100.00	-4 180.00	-76.39
- Coût d'achat des marchandises vendues	387.00	29.95	5 645.05	103.16	-5 258.05	-93.14
Marge commerciale	905.00	70.05	-173.05	-3.16	1 078.05	622.97
+ Production vendue	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
- Matières premières, approvisionnements consommés	11748157.70	51.74	10424044.36	49.77	1324113.34	12.70
- Sous traitance directe	291 744.36	1.28	394 669.92	1.88	-102 925.56	-26.08
Marge brute de production	10666244.82	46.98	10127745.20	48.35	538 499.62	5.32
Marge brute globale	10667149.82	46.98	10127572.15	48.34	539 577.67	5.33
- Autres achats + charges externes	3 549 014.51	15.63	3 153 195.45	15.05	395 819.06	12.55
Valeur ajoutée	7 118 135.31	31.35	6 974 376.70	33.29	143 758.61	2.06
+ Subventions d'exploitation			5 044.45	0.02	-5 044.45	-100.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	131 259.63	0.58	122 628.64	0.59	8 630.99	7.04
- Salaires du personnel	2 082 100.62	9.17	2 309 847.09	11.02	-227 746.47	-9.86
- Charges sociales du personnel	978 547.96	4.31	1 079 971.09	5.15	-101 423.13	-9.39
Excédent brut d'exploitation	3 926 227.10	17.29	3 466 974.33	16.55	459 252.77	13.25
+ Autres produits de gestion courante	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
- Autres charges de gestion courante	41 830.10	0.18	144 783.08	0.69	-102 952.98	-71.11
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	76 659.85	0.34	212 551.67	1.01	-135 891.82	-63.93
- Dotations aux amortissements	128 288.91	0.56	119 114.42	0.57	9 174.49	7.70
- Dotations aux provisions	18 315.06	0.08	36 571.55	0.17	-18 256.49	-49.92
Résultat d'exploitation	3 832 111.82	16.88	3 431 078.47	16.38	401 033.35	11.69
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	23 478.86	0.10	32 476.89	0.16	-8 998.03	-27.71
- Charges financières			3 879.44	0.02	-3 879.44	-100.00
Résultat courant	3 855 590.68	16.98	3 459 675.92	16.51	395 914.76	11.44
+ Produits exceptionnels			1 166.66	0.01	-1 166.66	-100.00
- Charges exceptionnelles	1 234.64	0.01	4 902.94	0.02	-3 668.30	-74.82
Résultat exceptionnel	-1 234.64	-0.01	-3 736.28	-0.02	2 501.64	66.96
- Impôt sur les bénéfices	971 370.00	4.28	916 872.00	4.38	54 498.00	5.94
- Participation des salariés						
Résultat NET	2 882 986.04	12.70	2 539 067.64	12.12	343 918.40	13.55

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	1 292.00		1 292.00	5 472.00		-4 180.00	-76.39
Production vendue de biens							
Production vendue de services	22 666 498.76	39 648.12	22 706 146.88	20 946 459.48		1 759 687.40	8.40
Chiffre d'affaires NET	22 667 790.76	39 648.12	22 707 438.88	20 951 931.48		1 755 507.40	8.38
Production stockée							
Production immobilisée				5 044.45		-5 044.45	-100.00
Subventions d'exploitation			76 659.85	212 551.67		-135 891.82	-63.93
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			17 658.94	52 021.52		-34 362.58	-66.05
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			22 801 757.67	21 221 549.12		1 580 208.55	7.45
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			387.00	5 645.05		-5 258.05	-93.14
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 717 422.70	10 239 875.39		1 477 547.31	14.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			30 735.00	184 168.97		-153 433.97	-83.31
Autres achats et charges externes *			3 840 758.87	3 547 865.37		292 893.50	8.26
Impôts, taxes et versements assimilés			131 259.63	122 628.64		8 630.99	7.04
Salaires et traitements			2 082 100.62	2 309 847.09		-227 746.47	-9.86
Charges sociales			978 547.96	1 079 971.09		-101 423.13	-9.39
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			128 288.91	119 114.42		9 174.49	7.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 315.06	36 571.55		-18 256.49	-49.92
Dotations aux provisions							
Autres charges			41 830.10	144 783.08		-102 952.98	-71.11
Total des Charges d'exploitation (II)			18 969 645.85	17 790 470.65		1 179 175.20	6.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 832 111.82	3 431 078.47		401 033.35	11.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	23 300.00		32 038.05		-8 738.05	-27.27
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	178.86		438.84		-259.98	-59.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	23 478.86		32 476.89		-8 998.03	-27.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			3 879.44		-3 879.44	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			3 879.44		-3 879.44	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)	23 478.86		28 597.45		-5 118.59	-17.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 855 590.68		3 459 675.92		395 914.76	11.44
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 166.66		-1 166.66	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			1 166.66		-1 166.66	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 234.64		352.36		882.28	250.39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 550.58		-4 550.58	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 234.64		4 902.94		-3 668.30	-74.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 234.64		-3 736.28		2 501.64	66.96
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	971 370.00		916 872.00		54 498.00	5.94
Total des produits (I+III+V+VII)	22 825 236.53		21 255 192.67		1 570 043.86	7.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 942 250.49		18 716 125.03		1 226 125.46	6.55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 882 986.04		2 539 067.64		343 918.40	13.55

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		1 973.29	-1 973.29	-100.00
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	42 960.00	42 960.00		
20510000 SITE INTERNET	10 583.00	10 583.00		
28050000 AMORT LOGICIEL	-42 960.00	-40 986.71	-1 973.29	-4.81
28051000 AMORT SITE INTERNET	-10 583.00	-10 583.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 945.25	223 635.25	-46 690.00	-20.88
20821100 TERRAIN USUFRUIT	77 000.00	77 000.00		
20821300 BATIMENT USUFRUIT	623 000.00	623 000.00		
28082110 AMORT TERRAIN USUFRUIT	-57 534.99	-52 399.09	-5 135.90	-9.80
28082130 AMORT BATIMENT USUFRUIT	-465 519.76	-423 965.66	-41 554.10	-9.80
CONSTRUCTIONS	167 304.88	215 199.16	-47 894.28	-22.26
21350000 AGCT CONSTRUCTION	554 784.93	554 784.93		
28135000 AMORTISSEMENT AGENCEMENT CONST	-387 480.05	-339 585.77	-47 894.28	-14.10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 661.09	100 725.95	-14 064.86	-13.96
21810000 INSTALL GÉNÉRALES, AMÉNAG DIVE	18 232.69	18 232.69		
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	12 136.80	12 136.80		
21830000 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE	177 358.01	159 691.53	17 666.48	11.06
21830300 MATERIEL BUREAU ET INF LYON	1 482.50	1 482.50		
21840000 MOBILIER DE BUREAU	82 503.94	82 503.94		
21840300 MOB BUREAU LYON	2 816.46	2 816.46		
28181000 AMORTISSEMENT AGENCTS AMENAGTS	-11 547.22	-9 564.63	-1 982.59	-20.73
28182000 AMORTISSEMENTS MAT DE TRANSPOR	-12 136.80	-12 136.80		
28183000 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE	-155 330.06	-142 146.22	-13 183.84	-9.27
28183030 AMORT MAT INFO LYON	-970.91	-839.41	-131.50	-15.67
28184000 AMORTISSEMENT	-25 067.86	-8 634.45	-16 433.41	NS
28184030 AMORT MOBILIER LYON	-2 816.46	-2 816.46		
AUTRES PARTICIPATIONS	1 270 300.00	1 270 300.00		
26100200 TITRES	1 056 300.00	1 056 300.00		
26102400 TITRES AVENAO INDUSTRIE	20 000.00	20 000.00		
26120600 TITRES NEXTCUBE	194 000.00	194 000.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	137 507.89	148 820.68	-11 312.79	-7.60
26718700 CREANCE 3DSERVICAD	134 207.89	146 782.63	-12 574.74	-8.57
26781700 INT C/C 3D SERVICAD	3 294.80	1 552.54	1 742.26	112.22
26781800 INTERETS DE C/C AI	5.20	485.51	-480.31	-98.93
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 416.31	28 704.48	3 711.83	12.93
27500000 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉ	32 416.31	28 704.48	3 711.83	12.93
Total II	1 871 135.42	1 989 358.81	-118 223.39	-5.94
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		30 735.00	-30 735.00	-100.00
31000000 STOCK		30 735.00	-30 735.00	NS
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	26 433.81	83 036.84	-56 603.03	-68.17
40910000 AVANCES ACOMPTES VERSÉS SUR	26 433.81	3 036.84	23 396.97	770.44
40910003 AVANCES FOURNISSEURS AI		80 000.00	-80 000.00	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		5 393 019.39		4 433 095.59		959 923.80	21.65
41100000	CLIENTS	5 194 741.22		4 344 449.82		850 291.40	19.57
41600000	CLIENTS DOUTEUX TVA 19,60	412.73		626.22		-213.49	-34.09
41620000	CLIENTS DOUTEUX TVA 20	95 334.01		77 272.74		18 061.27	23.37
41640000	CLIENTS DOUTEUX CEE	13 145.78		12 345.78		800.00	6.48
41809903	FACTURES A ETABLIR AI			2 194.18		-2 194.18	NS
41809904	FAE GROUPE NEXT CUBE			245.50		-245.50	NS
41810000	FAE HORS GROUPE	182 321.54		71 964.68		110 356.86	153.35
49100000	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D	-345.10		-523.60		178.50	34.09
49120000	PROVISION CLIENTS	-79 445.01		-63 133.95		-16 311.06	-25.84
49140000	PROVISION CLIENTS CEE	-13 145.78		-12 345.78		-800.00	-6.48
AUTRES CREANCES		132 298.00		119 126.56		13 171.44	11.06
40980000	RABAIS ET AUTRES AVOIRS NON RE	41 562.92		5 632.12		35 930.80	637.96
42500000	ACOMPTE SUR SALAIRE	3 483.70				3 483.70	
42503500	JCO-FRAIS CONGY JULIEN			500.00		-500.00	NS
42507800	GLE-FRAIS LE PETIT GUILLAUME			440.00		-440.00	NS
42511900	DSY-FRAIS SYNAKOWSKI DAVID			388.60		-388.60	NS
42514100	SWE-FRAIS WETTERWALD STÉPHANE			475.71		-475.71	NS
42518100	GRA-FRAIS RABEAU GUENAEI			435.00		-435.00	NS
42525400	CMO-FRAIS CEDRIC MONKA			815.00		-815.00	NS
42533300	JKU-FRAIS JENNIFER KUBICKI			500.00		-500.00	NS
42536500	NDF DAMIEN GAZELE			500.00		-500.00	NS
44567000	TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT	65 279.04		70 823.14		-5 544.10	-7.83
44586000	TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE	8 517.04		11 482.37		-2 965.33	-25.83
44586900	TVA SUR FNP GROUPE	13 455.30				13 455.30	
44586903	TVA SUR FNP GROUPE			26 801.29		-26 801.29	NS
44870000	ETAT PRODUITS À RECEVOIR			333.33		-333.33	NS
DISPONIBILITES		4 684 584.02		5 523 529.33		-838 945.31	-15.19
51220000	CIC	4 684 584.02		5 523 529.33		-838 945.31	-15.19
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		154 067.63		141 896.47		12 171.16	8.58
48600000	CHARGES CONTRASTÉES D'AVANCE	154 067.63		141 896.47		12 171.16	8.58
Total III		10390402.85		10331419.79		58 983.06	0.57
TOTAL GENERAL		12261538.27		12320778.60		-59 240.33	-0.48

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL	20 780.00		20 780.00			
10130000 CAPITAL	20 780.00		20 780.00			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	523 314.48		523 314.48			
10410000 PRIME D'EMISSION	523 314.48		523 314.48			
RESERVE LEGALE	2 078.00		2 078.00			
10611000 RESERVE LÉGALE	2 078.00		2 078.00			
AUTRES RESERVES	39 067.64				39 067.64	
10680000 AUTRES RÉSERVES	39 067.64				39 067.64	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 882 986.04		2 539 067.64		343 918.40	13.55
Total I	3 468 226.16		3 085 240.12		382 986.04	12.41
PROVISIONS POUR RISQUES	46 718.47		46 718.47			
15180000 PROVISION LITIGE PRUDHOMME	46 718.47		46 718.47			
Total III	46 718.47		46 718.47			
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	916.05		16 127.90		-15 211.85	-94.32
51100000 VALEUR A L'ENCAISSEMENT			15 046.00		-15 046.00	NS
51860000 INTERET CHARGES A PAYER	916.05		1 081.90		-165.85	-15.33
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES			2 723.40		-2 723.40	-100.00
16500200 3DSERVICAD - DÉPÔT REÇU			2 098.40		-2 098.40	NS
16500300 PRODIG - DÉPÔT REÇU			625.00		-625.00	NS
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	417 488.50		557 969.59		-140 481.09	-25.18
41912000 AVANCE CLIENTS TVA 20	417 488.50		557 969.59		-140 481.09	-25.18
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 310 564.98		4 032 347.90		278 217.08	6.90
40100000 FOURNISSEURS	2 861 699.53		3 085 856.17		-224 156.64	-7.26
40801200 FOURNISSEURS FAR SCI DES PRES			2 229.22		-2 229.22	NS
40809900 FNP GROUPE	85 561.81				85 561.81	
40809903 FNP GROUPE AI			160 807.75		-160 807.75	NS
40810000 FNP	1 363 303.64		783 454.76		579 848.88	74.01
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 562 249.33		3 379 042.87		-816 793.54	-24.17
42100000 SALAIRES A PAYER	33 523.14				33 523.14	
42101200 SALAIRES DÉCEMBRE			4 088.63		-4 088.63	NS
42501700 SBO-FRAIS BOUBY SIMON			708.50		-708.50	NS
42506900 JRI-FRAIS RICHARD JULIAN			29.70		-29.70	NS
42510800 CPA-FRAIS PAHON CHRISTOPHE			624.82		-624.82	NS
42513500 NRO-FRAIS ROI SANS SAC NICOLAS			233.02		-233.02	NS
42515200 FHA-FRAIS HARO FLAVIEN			59.20		-59.20	NS
42516100 LCH-FRAIS CHIFFLET LAETITIA			175.49		-175.49	NS
42516600 AGO-FRAIS GONZALES ABEL			100.00		-100.00	NS
42523500 GMO-FRAIS GABRIEL MOLLE			44.97		-44.97	NS
42524700 JES-FRAIS JEAN ESKNAZI			160.22		-160.22	NS
42526400 PDE-FRAIS PATRICK DEYDIER			2 122.44		-2 122.44	NS
42527100 TCA1-FRAIS THOMAS CALLET			13.10		-13.10	NS
42529800 ADE1-FRAIS ANNE-SOPHIE DEMEUSY			224.50		-224.50	NS
42530700 EMA1-FRAIS EDOUARD MARMET			79.74		-79.74	NS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
42531600	MID-FRAIS MOURAD IDJERI				4.42	-4.42	NS
42533500	LMA-FRAIS LAURENT MAILHES				10.63	-10.63	NS
42533900	JAU-FRAIS JULIEN AUDINET				89.89	-89.89	NS
42534800	JCA1-FRAIS JACQUES CARLISI				16.69	-16.69	NS
42535800	CFR-FRAIS CLEMENT FROMONT				20.20	-20.20	NS
42536600	NDF BILAL UYAR				138.99	-138.99	NS
42820000	PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À	106 536.36		128 909.81		-22 373.45	-17.36
42860000	CHARGES À PAYER	120 889.80		247 659.12		-126 769.32	-51.19
43100000	URSSAF AVENAO PARIS	93 691.05		86 225.00		7 466.05	8.66
43710000	COTISATION RETRAITE	39 840.54		37 516.52		2 324.02	6.19
43720000	MUTUELLE FILHET ALLARD(EX GAN)	11 882.64		11 618.00		264.64	2.28
43820000	CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ	45 411.55		54 673.79		-9 262.24	-16.94
43860000	CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	53 000.81		111 842.01		-58 841.20	-52.61
43862000	TAXE APPRENTISSAGE			3 449.88		-3 449.88	NS
43863000	TAXE FORMATION	1 000.13		3 574.34		-2 574.21	-72.02
43868000	AGEFIPH			4 622.00		-4 622.00	NS
44200000	IS INTEGRATION FISCALE	971 370.00		1 611 118.00		-639 748.00	-39.71
44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	19 966.51		15 591.45		4 375.06	28.06
44551000	TVA À DÉCAISSER	259 393.00		408 313.00		-148 920.00	-36.47
44572000	TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.19,6%	68.17		102.17		-34.00	-33.28
44572200	TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.20%	762 898.05		619 228.90		143 669.15	23.20
44573000	TVA- FACTURES À ÉTABLIR	30 043.83		11 994.11		18 049.72	150.49
44573003	TVA- FACTURES À ÉTABLIR AJ			365.70		-365.70	NS
44573004	TVA- FACTURES À ÉTABLIR NEXT			40.92		-40.92	NS
44860000	ETAT CHARGES À PAYER	12 733.75		13 253.00		-519.25	-3.92
AUTRES DETTES		2 058.54				2 058.54	
41980000	AVOIR CLT A ETABLIR	2 058.54				2 058.54	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		1 453 316.24		1 200 608.35		252 707.89	21.05
48700000	PRODUITS CONTASTÉS D'AVANCE	1 453 316.24		1 200 608.35		252 707.89	21.05
Total IV		8 746 593.64		9 188 820.01		-442 226.37	-4.81
TOTAL GENERAL		12261538.27		12320778.60		-59 240.33	-0.48

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	22707438.88	100.00	20951931.48	100.00	1755507.40	8.38
VENTES DE MARCHANDISES	1 292.00	100.00	5 472.00	100.00	-4 180.00	-76.39
70720000 VENTES - MATÉRIELS	1 292.00	100.00	2 522.00	46.09	-1 230.00	-48.77
70730500 VENTES - 5.5 %			2 950.00	53.91	-2 950.00	NS
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	387.00	29.95	5 645.05	103.16	-5 258.05	-93.14
60720000 ACHATS - MATÉRIELS			5 645.05	103.16	-5 645.05	NS
60720400 ACHATS - MATÉRIELS CEE	387.00	29.95			387.00	
MARGE COMMERCIALE	905.00	70.05	-173.05	-3.16	1 078.05	622.97
PRODUCTION VENDUE	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
70610000 FORMATION	1 122 263.95	4.94	1 378 403.50	6.58	-256 139.55	-18.58
70610100 FORMATION - VARIATION	-45 852.02	-0.20	-13 787.88	-0.07	-32 064.14	NS
70610400 FORMATION CEE	86 121.00	0.38	65 403.00	0.31	20 718.00	31.68
70610900 FORMATION EXPORT EXO			1 960.00	0.01	-1 960.00	NS
70620000 PRESTATIONS CONTRAT DE SERVICE	812 739.16	3.58	759 778.46	3.63	52 960.70	6.97
70620100 VARIATION PRESTATION SERVICE	-66 777.56	-0.29	-21 004.61	-0.10	-45 772.95	NS
70630000 MAINTENANCE	1 293 724.66	5.70	1 983 319.55	9.47	-689 594.89	-34.77
70630100 VARIATION MAINTENANCE	-115 313.33	-0.51	-104 406.39	-0.50	-10 906.94	-10.45
70630400 MAINTENANCE CEE	109 777.25	0.48	116 880.98	0.56	-7 103.73	-6.08
70630900 MAINTENANCE EXPORT	6 000.00	0.03	1 700.00	0.01	4 300.00	252.94
70631000 RENOUELEMENT DE MAINTENANCE	11 349 741.96	49.99	9 021 807.37	43.07	2 327 934.59	25.80
70631100 VARIATION RNVLT MAINTENANCE	2 334.55	0.01	8 618.00	0.04	-6 283.45	-72.91
70631400 RENOUELEMENT MAINTENANCE CEE	848 602.36	3.74	636 967.10	3.04	211 635.26	33.23
70631900 RENOUELEMENT EXPORT	4 847.03	0.02	3 303.36	0.02	1 543.67	46.73
70650000 VENTES - LICENCES	5 647 280.41	24.87	6 158 670.60	29.40	-511 390.19	-8.30
70650100 VARIATION LICENCES	58 421.17	0.26	67.29	0.00	58 353.88	NS
70650400 VENTES LICENCES CEE	452 101.89	1.99	393 735.41	1.88	58 366.48	14.82
70650900 VENTES LICENCES EXPORT	20 325.00	0.09	6 750.00	0.03	13 575.00	201.11
70651000 VENTES LICENCES À TERME	818 221.12	3.60	256 260.73	1.22	561 960.39	219.29
70651100 VARIATION LICENCES À TERME			1 041.60	0.00	-1 041.60	NS
70651400 VENTES LICENCES À TERME CEE	13 868.00	0.06	34 470.00	0.16	-20 602.00	-59.77
70651900 VENTES LICENCES HORS CEE			27 890.00	0.13	-27 890.00	NS
70660000 CONSULTING			980.00	0.00	-980.00	NS
70661100 VARIATION PRESTATION CEE			-5 637.96	-0.03	5 637.96	100.00
70661400 PRESTATION CEE	18 920.00	0.08	34 847.96	0.17	-15 927.96	-45.71
70800300 REFACTORATION ILIFE			9 520.00	0.05	-9 520.00	NS
70802400 REFACTORATION AVENAO INDUSTRIE	39 648.12	0.17	40 681.90	0.19	-1 033.78	-2.54
70809900 REFACTORATION FG GROUPE	16 361.84	0.07	6 578.22	0.03	9 783.62	148.73
70820000 COMMISSIONS	200 602.42	0.88	105 674.55	0.50	94 927.87	89.83
70820100 VARIATION COMMISSIONS	4 727.90	0.02	5 350.93	0.03	-623.03	-11.64
70820400 COMMISSION CEE			7 289.17	0.03	-7 289.17	NS
70850000 PORTS FACTURÉS	580.00	0.00	1 515.43	0.01	-935.43	-61.73
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	6 880.00	0.03	21 831.21	0.10	-14 951.21	-68.49
PRODUCTION DE L'EXERCICE	22706146.88	100.00	20946459.48	100.00	1759687.40	8.40
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	11748157.70	51.74	10424044.36	49.77	1324113.34	12.70
60130000 ACHATS - MAINTENANCE	749 215.13	3.30	1 050 110.87	5.01	-300 895.74	-28.65
60130100 VARIATION MAINTENANCE	-31 118.32	-0.14	-71 244.28	-0.34	40 125.96	56.32
60130400 ACHATS - MAINTENANCE CEE	25 519.25	0.11	28 978.85	0.14	-3 459.60	-11.94
60131000 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE	6 313 866.51	27.81	5 194 549.10	24.80	1 119 317.41	21.55
60131100 VARIATION RENOUVLT MAINTENANCE	491 744.26	2.17	186 744.39	0.89	304 999.87	163.32

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	% CA	31/12/2021	% CA	Euros	%
60131400 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE CEE	55 085.56	0.24	22 554.62	0.11	32 530.94	144.23
60150000 ACHATS - LICENCES	3 679 083.34	16.20	3 692 318.99	17.63	-13 235.65	-0.36
60150100 VARIATION ACHAT LICENCE	-140 440.34	-0.62	-215 159.52	-1.03	74 719.18	34.73
60150400 ACHATS - LICENCES CEE	61 845.00	0.27	147 049.65	0.70	-85 204.65	-57.94
60150900 ACHATS IMPORTS			500.00	0.00	-500.00	NS
60151000 ACHATS - LICENCES À TERME	511 922.49	2.25	202 339.50	0.97	309 582.99	153.00
60151100 VARIATION LICENCE À TERME	397.00	0.00			397.00	
60313000 VARIATION STOCK MAINTENANCE	825.00	0.00	42 675.32	0.20	-41 850.32	-98.07
60313100 VARIATION STOCK RNLVT MAINT			68 518.93	0.33	-68 518.93	NS
60315000 VARIATION STOCK LICENCES	29 910.00	0.13	72 974.72	0.35	-43 064.72	-59.01
60809900 REFACTURATION FG GROUPE	302.82	0.00	1 133.22	0.01	-830.40	-73.28
SOUS TRAITANCE DIRECTE	291 744.36	1.28	394 669.92	1.88	-102 925.56	-26.08
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	290 644.36	1.28	388 848.93	1.86	-98 204.57	-25.26
60409400 ACHATS D'ÉTUDE PREST. SERV CEE			3 149.99	0.02	-3 149.99	NS
60410000 ACHAT PRESTATIONS DIVERSES	1 100.00	0.00	2 671.00	0.01	-1 571.00	-58.82
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	10666244.82	46.98	10127745.20	48.35	538 499.62	5.32
MARGE BRUTE GLOBALE	10667149.82	46.98	10127572.15	48.34	539 577.67	5.33
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	3 549 014.51	15.63	3 153 195.45	15.05	395 819.06	12.55
60610000 ELECTRICITÉ	13 577.61	0.06	13 523.42	0.06	54.19	0.40
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	4 989.98	0.02	10 706.66	0.05	-5 716.68	-53.39
60630400 ACHAT FOURN.PETIT.EQUIP CEE	1 798.87	0.01	8 668.10	0.04	-6 869.23	-79.25
60630900 FOURNITURES EXO TVA	184.95	0.00	293.69	0.00	-108.74	-37.03
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	2 305.61	0.01	16 167.14	0.08	-13 861.53	-85.74
60640400 FOURNITURES ADMIN CEE	15.38	0.00	107.54	0.00	-92.16	-85.70
60640900 FOURNITURES ADMIN IMPORT	103.47	0.00			103.47	
60680000 ACHAT DE CARBURANT	65 617.15	0.29	56 611.43	0.27	9 005.72	15.91
61320100 LOYER NORD	30 619.40	0.13	29 847.48	0.14	771.92	2.59
61321000 LOCATION SALLE DE REUNION	10 536.09	0.05	17 191.23	0.08	-6 655.14	-38.71
61321100 LOCAT SALLE REUNION BELGE CEE	8 217.43	0.04	5 883.79	0.03	2 333.64	39.66
61326000 LOCATION INITIAL PRODWAYS	5 830.00	0.03			5 830.00	
61327000 LOCATION TOURS DELTA SERVICES	16 066.60	0.07	13 208.00	0.06	2 858.60	21.64
61328000 LOCATION LYON	33 582.75	0.15	32 912.61	0.16	670.14	2.04
61329100 LOCATION STRASBOURG DELTA-OBC	1 600.00	0.01	2 765.00	0.01	-1 165.00	-42.13
61329200 LOCATION OLMAX	28 711.00	0.13	15 401.13	0.07	13 309.87	86.42
61329300 LOCATION NANTES	15 154.14	0.07	14 819.60	0.07	334.54	2.26
61329400 LOCATION BORDEAUX	11 533.96	0.05	11 952.40	0.06	-418.44	-3.50
61351200 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	481.84	0.00	595.00	0.00	-113.16	-19.02
61351500 LOCATION XEROX	1 398.87	0.01			1 398.87	
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	11 507.91	0.05	13 097.92	0.06	-1 590.01	-12.14
61352100 LOCATION PARCOURS ALPHABET	91 842.92	0.40	93 135.01	0.44	-1 292.09	-1.39
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	18 026.67	0.08	18 063.80	0.09	-37.13	-0.21
61401200 CHARGES LOCATIVES SCI DES PRÈS	7 206.74	0.03	13 028.95	0.06	-5 822.21	-44.69
61428000 CHARGES LOCATIVES LYON	22 611.58	0.10	17 451.75	0.08	5 159.83	29.57
61429200 CHARGES LOCATIVES AIX	10 251.99	0.05	6 210.40	0.03	4 041.59	65.08
61429300 CHARGES LOCATIVES NANTES	5 863.40	0.03	6 061.49	0.03	-198.09	-3.27
61429500 CHARGES LOCATIVES LILLE	28 883.50	0.13	22 958.59	0.11	5 924.91	25.81
61429600 CHARGES LOCATIVES STRASBOURG			350.00	0.00	-350.00	NS
61520000 ENTRETIEN ET RÉPARATION BIENS	27 384.30	0.12	30 369.89	0.14	-2 985.59	-9.83
61550000 ENTRETIEN MAT DE BUREAU	1 102.79	0.00	3 053.40	0.01	-1 950.61	-63.88
61552000 ENTRETIEN SUR VÉHICULES	9 309.36	0.04	10 515.50	0.05	-1 206.14	-11.47
61552200 ENTRETIEN PARCOURS ALPHABET	31 501.72	0.14	39 723.39	0.19	-8 221.67	-20.70

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2022	12		31/12/2021	12		Euros	%
61560100 MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 248.00		0.04	3 212.42		0.02	6 035.58	187.88
61561000 MAINTENANCE LOGICIEL NAVISION	8 400.00		0.04	650.00		0.00	7 750.00	NS
61563900 MAINTENANCE BE-CLOUD	178 793.65		0.79	196 894.55		0.94	-18 100.90	-9.19
61600100 ASSURANCE DIVERSES	4 492.81		0.02				4 492.81	
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	60 841.26		0.27	61 701.06		0.29	-859.80	-1.39
61630000 ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	5 873.59		0.03	5 683.26		0.03	190.33	3.35
61640000 ASSURANCE RESP. CIVIL AIG	14 151.74		0.06	12 663.86		0.06	1 487.88	11.75
61810000 ABONNEMENTS DIVERS	33 939.82		0.15	15 691.55		0.07	18 248.27	116.29
61810400 ABONNEMENTS DIVERS CEE	29 058.09		0.13	22 904.55		0.11	6 153.54	26.87
61810900 ABNT-DOCUMENTATION DIV EXPORT	67.50		0.00	584.14		0.00	-516.64	-88.44
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES	42 741.93		0.19	10 541.67		0.05	32 200.26	305.46
62110000 PERSONNEL EXTERIEUR	46 087.16		0.20				46 087.16	
62220000 COMMISSIONS				1 070.50		0.01	-1 070.50	NS
62221800 COMMISSIONS NEXTCUBE.IO				80 311.52		0.38	-80 311.52	NS
62260000 HONORAIRE	159 204.00		0.70	54 754.00		0.26	104 450.00	190.76
62260900 HONORAIRES HORS CEE				5 578.26		0.03	-5 578.26	NS
62261000 SOCIAL	23 976.00		0.11	21 824.00		0.10	2 152.00	9.86
62262000 HONORAIRE CAC	23 514.94		0.10	23 037.21		0.11	477.73	2.07
62262400 HONORAIRES AVENAO INDUSTRIES	1 468 062.57		6.47	1 254 318.31		5.99	213 744.26	17.04
62262403 HONORAIRES AVENAO INDUSTRIE				50 067.82		0.24	-50 067.82	NS
62263000 MANAGEMENT FEES PWG	494 292.00		2.18	436 902.00		2.09	57 390.00	13.14
62264000 HONORAIRES AVOCATS	9 029.17		0.04				9 029.17	
62265000 HONORAIRES RECRUTEMENT	30 900.00		0.14				30 900.00	
62265400 HONORAIRES RECRUTEMENT CEE	6 783.88		0.03	600.00		0.00	6 183.88	NS
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	4 255.66		0.02	4 503.74		0.02	-248.08	-5.51
62280000 HONORAIRE INTERMEDIAIRE	3 200.00		0.01				3 200.00	
62310000 PUBLICITE	2 750.52		0.01	7 316.40		0.03	-4 565.88	-62.41
62310400 PUBLICITE CEE	26 070.63		0.11	36 609.68		0.17	-10 539.05	-28.79
62310900 PUBLICITE EXPORT	1 688.41		0.01	726.77		0.00	961.64	132.32
62330000 FOIRE ET EXPOSITION				20.83		0.00	-20.83	NS
62340000 CADEAUX À LA CLIENTÈLE	635.67		0.00	463.04		0.00	172.63	37.28
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	136.84		0.00	197.19		0.00	-60.35	-30.61
62410400 TRANSPORT SUR ACHATS CEE				208.07		0.00	-208.07	NS
62480000 TRANSPORT DIVERS EXPRESS	71.05		0.00	640.01		0.00	-568.96	-88.90
62510000 DÉPLACEMENTS	556.43		0.00	40 445.50		0.19	-39 889.07	-98.62
62510100 FRAIS DEPLACEMENT IND KM	22 665.10		0.10	22 684.87		0.11	-19.77	-0.09
62510200 FRAIS DEPLACEMENT -HOTEL	62 819.40		0.28	49 446.10		0.24	13 373.30	27.05
62510300 FRAIS DEPLACEMENT -AUTRES	111 918.80		0.49	78 532.45		0.37	33 386.35	42.51
62560000 MISSIONS	27 997.04		0.12	16 066.68		0.08	11 930.36	74.26
62570000 RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	21 892.33		0.10	484.49		0.00	21 407.84	NS
62600000 FRAIS POSTAUX DIVERS	1 598.27		0.01	1 519.51		0.01	78.76	5.18
62600100 FRAIS POSTAUX RÉCURRENT	30 403.49		0.13	24 757.00		0.12	5 646.49	22.81
62610400 FRAIS POSTAUX REGUS CEE	1 450.79		0.01	1 449.58		0.01	1.21	0.08
62620400 TÉLÉPHONE ORANGE BELGIUM CEE	470.89		0.00	556.13		0.00	-85.24	-15.33
62621000 CALL2CONF	22.40		0.00	-100.00		-0.00	122.40	122.40
62621200 ORANGE-CONTRAT 700818792	1 491.48		0.01	1 410.48		0.01	81.00	5.74
62624000 TÉLÉPHONE DELTA-TOUR	1 577.96		0.01	1 847.93		0.01	-269.97	-14.61
62628000 TÉLÉPHONE ECONOMICTEL	828.00		0.00	863.87		0.00	-35.87	-4.15
62629000 TELEPHONE OVH NORD	11.88		0.00	11.96		0.00	-0.08	-0.67
62630000 WANADOO				301.74		0.00	-301.74	NS
62640000 CELESTE	3 883.42		0.02	3 534.00		0.02	349.42	9.89
62650000 ORANGE -CONTRAT 802295037	422.71		0.00	16 530.50		0.08	-16 107.79	-97.44
62651000 ORANGE LIGNE GROUPE	21 346.85		0.09	21 829.15		0.10	-482.30	-2.21
62653000 TELECOM NORD REFACTURÉE				2 833.35		0.01	-2 833.35	NS
62671000 INTERNET ALSATIS	17 040.00		0.08	17 294.97		0.08	-254.97	-1.47

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12		31/12/2021	12		Euros	%
62672000 INTERNET AIC TELECOM	3 300.00		0.01	3 300.00		0.02		
62673000 INTERNET EURAFIBRE	2 460.00		0.01	2 460.00		0.01		
62674000 INTERNET A6 TELECOM	600.00		0.00	600.00		0.00		
62675000 INTERNET PACWAM				280.00		0.00	-280.00	NS
62690000 PORTABLE SALARIÉS	548.08		0.00	589.67		0.00	-41.59	-7.05
62750000 FRAIS DE VIREMENT	174.11		0.00	217.90		0.00	-43.79	-20.10
62753000 COMMISSION ENC	0.56			1.12			-0.56	-50.00
62760000 COMMISSION DE COMPTE	5 724.62		0.03	5 369.88		0.03	354.74	6.61
62770000 SERVICES BANCAIRES	661.79		0.00	2 231.41		0.01	-1 569.62	-70.34
62810000 COTISATION UPS	5.10		0.00				5.10	
62811000 COTISATIONS DIVERSES				445.00		0.00	-445.00	NS
62813000 FEDEX - FRAIS DOSSIER	15.00		0.00	33.50		0.00	-18.50	-55.22
62814000 FRAIS CHEQUES DEJEUNER	593.65		0.00	796.05		0.00	-202.40	-25.43
62830000 COTISATION - CB	449.49		0.00	219.94		0.00	229.55	104.37
VALEUR AJOUTEE	7 118 135.31		31.35	6 974 376.70		33.29	143 758.61	2.06
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				5 044.45		0.02	-5 044.45	-100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				5 044.45		0.02	-5 044.45	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	131 259.63		0.58	122 628.64		0.59	8 630.99	7.04
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	13 091.84		0.06	16 999.88		0.08	-3 908.04	-22.99
63121000 TAXE APPRENTISSAGE - SOLDE	1 997.05		0.01				1 997.05	
63130000 FORMATION PROF	4 618.42		0.02	1 020.00		0.00	3 598.42	352.79
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	22 189.44		0.10	23 851.76		0.11	-1 662.32	-6.97
63331000 CONTRIBUTION FORMATION SOLDE	1 000.13		0.00				1 000.13	
63380000 AGEFIPH TRAVAILLEUR HANDICAPÉ	5 631.75		0.02	4 622.00		0.02	1 009.75	21.85
63511000 CVAE	57 774.00		0.25	55 113.00		0.26	2 661.00	4.83
63511100 CFE	9 957.00		0.04	10 314.00		0.05	-357.00	-3.46
63514000 TVTS	3 460.00		0.02	3 169.00		0.02	291.00	9.18
63580000 IMPOT DIVERS	5 253.00		0.02	4 476.00		0.02	777.00	17.36
63710000 CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDA	5 004.00		0.02	3 063.00		0.01	1 941.00	63.37
63780000 TAXES DIVERSES	1 283.00		0.01				1 283.00	
SALAIRES DU PERSONNEL	2 082 100.62		9.17	2 309 847.09		11.02	-227 746.47	-9.86
64110000 SALAIRES - TECHNICIENS	2 224 858.85		9.80	2 236 092.21		10.67	-11 233.36	-0.50
64120000 CONGÉS PAYES	-22 373.45		-0.10	23 091.95		0.11	-45 465.40	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS	-126 769.32		-0.56	19 209.59		0.09	-145 978.91	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	6 384.54		0.03	31 453.34		0.15	-25 068.80	-79.70
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	978 547.96		4.31	1 079 971.09		5.15	-101 423.13	-9.39
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	674 941.36		2.97	673 659.79		3.22	1 281.57	0.19
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	253 613.77		1.12	241 362.34		1.15	12 251.43	5.08
64580000 CHARGES SUR PRIME	-56 954.19		-0.25	9 172.95		0.04	-66 127.14	NS
64582000 CHARGES CP	-9 262.24		-0.04	8 803.66		0.04	-18 065.90	NS
64710000 AUTRES CHARGES SOCIALES	15 100.00		0.07				15 100.00	
64720000 CHEQUES DEJEUNER	83 684.06		0.37	99 704.00		0.48	-16 019.94	-16.07
64750000 MEDECINE TRAVAIL	4 348.50		0.02	4 849.00		0.02	-500.50	-10.32
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 076.70		0.06	41 650.05		0.20	-28 573.35	-68.60
64810100 AUTRES CHARGES - COMMERCIAUX				769.30		0.00	-769.30	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 926 227.10	17.29	3 466 974.33	16.55	459 252.77	13.25
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	17 658.94	0.08	52 021.52	0.25	-34 362.58	-66.05
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 830.10	0.18	144 783.08	0.69	-102 952.98	-71.11
65100000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	31 122.15	0.14	28 334.38	0.14	2 787.77	9.84
65100400 REDEVANCE CEE	10 093.41	0.04	3 348.51	0.02	6 744.90	201.43
65100900 REDEVANCES IMPORTATION	312.52	0.00	487.55	0.00	-175.03	-35.90
65400000 PERTE IRRÉCOUVRABLE 20%			76 576.55	0.37	-76 576.55	NS
65400400 PERTE SUR CREANCES CEE			11 900.00	0.06	-11 900.00	NS
65419600 PERTE SUR CREANCE IRREC 19.6%			19 209.26	0.09	-19 209.26	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	302.02	0.00	4 926.83	0.02	-4 624.81	-93.87
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	76 659.85	0.34	212 551.67	1.01	-135 891.82	-63.93
78150000 REPRISE PROVISION LITIGES			3 028.28	0.01	-3 028.28	NS
78158000 REPRISE PROV LITIGE PRUDHOMME			14 513.29	0.07	-14 513.29	NS
78174000 REP PROV CLIENTS DOUTEUX 19.60%	178.50	0.00	19 387.76	0.09	-19 209.26	-99.08
78174100 REPRISE PROV CLTS DOUTEUX 20%	1 204.00	0.01	115 929.22	0.55	-114 725.22	-98.96
78174900 REP PROV CREANCE DOUTEUSE CEE			11 900.00	0.06	-11 900.00	NS
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	45 068.71	0.20	11 692.00	0.06	33 376.71	285.47
79110000 TR PART SALARIALE	30 208.64	0.13	36 101.12	0.17	-5 892.48	-16.32
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	128 288.91	0.56	119 114.42	0.57	9 174.49	7.70
68111000 DOTATION IMMOB CORPORELS	48 663.29	0.21	49 406.76	0.24	-743.47	-1.50
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	79 625.62	0.35	69 707.66	0.33	9 917.96	14.23
DOTATIONS AUX PROVISIONS	18 315.06	0.08	36 571.55	0.17	-18 256.49	-49.92
68174100 PROVISION CLIENTS DOUTEUX 20%	17 515.06	0.08	34 975.77	0.17	-17 460.71	-49.92
68174400 PROVISION CLIENTS DOUTEUX CEE	800.00	0.00	1 595.78	0.01	-795.78	-49.87
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 832 111.82	16.88	3 431 078.47	16.38	401 033.35	11.69
PRODUITS FINANCIERS	23 478.86	0.10	32 476.89	0.16	-8 998.03	-27.71
76110000 DIVIDENDES GROUPE	20 000.00	0.09	30 000.00	0.14	-10 000.00	-33.33
76150000 INTERET CCT	3 300.00	0.01			3 300.00	
76150002 INTERET CCT			1 552.54	0.01	-1 552.54	NS
76150003 INTERET CCT			485.51	0.00	-485.51	NS
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES			334.00	0.00	-334.00	NS
76800000 PRODUITS FINANCIERS	178.86	0.00	104.84	0.00	74.02	70.60
CHARGES FINANCIERES			3 879.44	0.02	-3 879.44	-100.00
66500000 ESCOMPTE ACCORDÉE			3 879.44	0.02	-3 879.44	NS
RESULTAT COURANT	3 855 590.68	16.98	3 459 675.92	16.51	395 914.76	11.44
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 166.66	0.01	-1 166.66	-100.00
77520000 PRODUIT CESSION			1 166.66	0.01	-1 166.66	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 234.64	0.01	4 902.94	0.02	-3 668.30	-74.82
67120000 AMENDE NON DÉDUCTIBLE	56.50	0.00	209.00	0.00	-152.50	-72.97
67121000 PÉNALITÉ DÉDUCTIBLE	1 178.14	0.01	143.36	0.00	1 034.78	721.81
67500000 VALEUR NETTE COMPTABLE			4 550.58	0.02	-4 550.58	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 292.00		5 472.00		-4 180.00	-76.39
70720000 VENTES - MATÉRIELS	1 292.00		2 522.00		-1 230.00	-48.77
70730500 VENTES - 5.5 %			2 950.00		-2 950.00	NS
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	22706146.88		20946459.48		1759687.40	8.40
70610000 FORMATION	1 122 263.95		1 378 403.50		-256 139.55	-18.58
70610100 FORMATION - VARIATION	-45 852.02		-13 787.88		-32 064.14	NS
70610400 FORMATION CEE	86 121.00		65 403.00		20 718.00	31.68
70610900 FORMATION EXPORT EXO			1 960.00		-1 960.00	NS
70620000 PRESTATIONS CONTRAT DE SERVICE	812 739.16		759 778.46		52 960.70	6.97
70620100 VARIATION PRESTATION SERVICE	-66 777.56		-21 004.61		-45 772.95	NS
70630000 MAINTENANCE	1 293 724.66		1 983 319.55		-689 594.89	-34.77
70630100 VARIATION MAINTENANCE	-115 313.33		-104 406.39		-10 906.94	-10.45
70630400 MAINTENANCE CEE	109 777.25		116 880.98		-7 103.73	-6.08
70630900 MAINTENANCE EXPORT	6 000.00		1 700.00		4 300.00	252.94
70631000 RENOUELEMENT DE MAINTENANCE	11 349 741.96		9 021 807.37		2 327 934.59	25.80
70631100 VARIATION RNVLT MAINTENANCE	2 334.55		8 618.00		-6 283.45	-72.91
70631400 RENOUELEMENT MAINTENANCE CEE	848 602.36		636 967.10		211 635.26	33.23
70631900 RENOUELEMENT EXPORT	4 847.03		3 303.36		1 543.67	46.73
70650000 VENTES - LICENCES	5 647 280.41		6 158 670.60		-511 390.19	-8.30
70650100 VARIATION LICENCES	58 421.17		67.29		58 353.88	NS
70650400 VENTES LICENCES CEE	452 101.89		393 735.41		58 366.48	14.82
70650900 VENTES LICENCES EXPORT	20 325.00		6 750.00		13 575.00	201.11
70651000 VENTES LICENCES À TERME	818 221.12		256 260.73		561 960.39	219.29
70651100 VARIATION LICENCES À TERME			1 041.60		-1 041.60	NS
70651400 VENTES LICENCES À TERME CEE	13 868.00		34 470.00		-20 602.00	-59.77
70651900 VENTES LICENCES HORS CEE			27 890.00		-27 890.00	NS
70660000 CONSULTING			980.00		-980.00	NS
70661100 VARIATION PRESTATION CEE			-5 637.96		5 637.96	100.00
70661400 PRESTATION CEE	18 920.00		34 847.96		-15 927.96	-45.71
70800300 REFACTURATION ILIFE			9 520.00		-9 520.00	NS
70802400 REFACTURATION AVENAO INDUSTRIE	39 648.12		40 681.90		-1 033.78	-2.54
70809900 REFACTURATION FG GROUPE	16 361.84		6 578.22		9 783.62	148.73
70820000 COMMISSIONS	200 602.42		105 674.55		94 927.87	89.83
70820100 VARIATION COMMISSIONS	4 727.90		5 350.93		-623.03	-11.64
70820400 COMMISSION CEE			7 289.17		-7 289.17	NS
70850000 PORTS FACTURÉS	580.00		1 515.43		-935.43	-61.73
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	6 880.00		21 831.21		-14 951.21	-68.49
Chiffre d'affaires NET	22707438.88		20951931.48		1755507.40	8.38
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			5 044.45		-5 044.45	-100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			5 044.45		-5 044.45	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	76 659.85		212 551.67		-135 891.82	-63.93
78150000 REPRISE PROVISION LITIGES			3 028.28		-3 028.28	NS
78158000 REPRISE PROV LITIGE PRUDHOMME			14 513.29		-14 513.29	NS
78174000 REP PROV CLIENTS DOUTEUX 19.60%	178.50		19 387.76		-19 209.26	-99.08
78174100 REPRISE PROV CLTS DOUTEUX 20%	1 204.00		115 929.22		-114 725.22	-98.96
78174900 REP PROV CREANCE DOUTEUSE CEE			11 900.00		-11 900.00	NS
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	45 068.71		11 692.00		33 376.71	285.47
79110000 TR PART SALARIALE	30 208.64		36 101.12		-5 892.48	-16.32

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES PRODUITS	17 658.94		52 021.52		-34 362.58	-66.05
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	17 658.94		52 021.52		-34 362.58	-66.05
Total des Produits d'exploitation	22801757.67		21221549.12		1580208.55	7.45
ACHATS DE MARCHANDISES	387.00		5 645.05		-5 258.05	-93.14
60720000 ACHATS - MATÉRIELS			5 645.05		-5 645.05	NS
60720400 ACHATS - MATÉRIELS CEE	387.00				387.00	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11717422.70		10239875.39		1477547.31	14.43
60130000 ACHATS - MAINTENANCE	749 215.13		1 050 110.87		-300 895.74	-28.65
60130100 VARIATION MAINTENANCE	-31 118.32		-71 244.28		40 125.96	56.32
60130400 ACHATS - MAINTENANCE CEE	25 519.25		28 978.85		-3 459.60	-11.94
60131000 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE	6 313 866.51		5 194 549.10		1 119 317.41	21.55
60131100 VARIATION RENOUVLT MAINTENANCE	491 744.26		186 744.39		304 999.87	163.32
60131400 ACHAT RENOUVLT MAINTENANCE CEE	55 085.56		22 554.62		32 530.94	144.23
60150000 ACHATS - LICENCES	3 679 083.34		3 692 318.99		-13 235.65	-0.36
60150100 VARIATION ACHAT LICENCE	-140 440.34		-215 159.52		74 719.18	34.73
60150400 ACHATS - LICENCES CEE	61 845.00		147 049.65		-85 204.65	-57.94
60150900 ACHATS IMPORTS			500.00		-500.00	NS
60151000 ACHATS - LICENCES À TERME	511 922.49		202 339.50		309 582.99	153.00
60151100 VARIATION LICENCE À TERME	397.00				397.00	
60809900 REFACTORATION FG GROUPE	302.82		1 133.22		-830.40	-73.28
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	30 735.00		184 168.97		-153 433.97	-83.31
60313000 VARIATION STOCK MAINTENANCE	825.00		42 675.32		-41 850.32	-98.07
60313100 VARIATION STOCK RNLVT MAINT			68 518.93		-68 518.93	NS
60315000 VARIATION STOCK LICENCES	29 910.00		72 974.72		-43 064.72	-59.01
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 840 758.87		3 547 865.37		292 893.50	8.26
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	290 644.36		388 848.93		-98 204.57	-25.26
60409400 ACHATS D'ÉTUDE PREST. SERV CEE			3 149.99		-3 149.99	NS
60410000 ACHAT PRESTATIONS DIVERSES	1 100.00		2 671.00		-1 571.00	-58.82
60610000 ELECTRICITÉ	13 577.61		13 523.42		54.19	0.40
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	4 989.98		10 706.66		-5 716.68	-53.39
60630400 ACHAT FOURN.PETIT.EQUIP CEE	1 798.87		8 668.10		-6 869.23	-79.25
60630900 FOURNITURES EXO TVA	184.95		293.69		-108.74	-37.03
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	2 305.61		16 167.14		-13 861.53	-85.74
60640400 FOURNITURES ADMIN CEE	15.38		107.54		-92.16	-85.70
60640900 FOURNITURES ADMIN IMPORT	103.47				103.47	
60680000 ACHAT DE CARBURANT	65 617.15		56 611.43		9 005.72	15.91
61320100 LOYER NORD	30 619.40		29 847.48		771.92	2.59
61321000 LOCATION SALLE DE REUNION	10 536.09		17 191.23		-6 655.14	-38.71
61321100 LOCAT SALLE REUNION BELGE CEE	8 217.43		5 883.79		2 333.64	39.66
61326000 LOCATION INITIAL PRODWAYS	5 830.00				5 830.00	
61327000 LOCATION TOURS DELTA SERVICES	16 066.60		13 208.00		2 858.60	21.64
61328000 LOCATION LYON	33 582.75		32 912.61		670.14	2.04
61329100 LOCATION STRASBOURG DELTA-OBC	1 600.00		2 765.00		-1 165.00	-42.13
61329200 LOCATION OLMAX	28 711.00		15 401.13		13 309.87	86.42
61329300 LOCATION NANTES	15 154.14		14 819.60		334.54	2.26
61329400 LOCATION BORDEAUX	11 533.96		11 952.40		-418.44	-3.50
61351200 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	481.84		595.00		-113.16	-19.02
61351500 LOCATION XEROX	1 398.87				1 398.87	
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	11 507.91		13 097.92		-1 590.01	-12.14
61352100 LOCATION PARCOURS ALPHABET	91 842.92		93 135.01		-1 292.09	-1.39

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
61400000	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	18 026.67	18 063.80	-37.13	-0.21
61401200	CHARGES LOCATIVES SCI DES PRÈS	7 206.74	13 028.95	-5 822.21	-44.69
61428000	CHARGES LOCATIVES LYON	22 611.58	17 451.75	5 159.83	29.57
61429200	CHARGES LOCATIVES AIX	10 251.99	6 210.40	4 041.59	65.08
61429300	CHARGES LOCATIVES NANTES	5 863.40	6 061.49	-198.09	-3.27
61429500	CHARGES LOCATIVES LILLE	28 883.50	22 958.59	5 924.91	25.81
61429600	CHARGES LOCATIVES STRASBOURG		350.00	-350.00	NS
61520000	ENTRETIEN ET RÉPARATION BIENS	27 384.30	30 369.89	-2 985.59	-9.83
61550000	ENTRETIEN MAT DE BUREAU	1 102.79	3 053.40	-1 950.61	-63.88
61552000	ENTRETIEN SUR VÉHICULES	9 309.36	10 515.50	-1 206.14	-11.47
61552200	ENTRETIEN PARCOURS ALPHABET	31 501.72	39 723.39	-8 221.67	-20.70
61560100	MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 248.00	3 212.42	6 035.58	187.88
61561000	MAINTENANCE LOGICIEL NAVISION	8 400.00	650.00	7 750.00	NS
61563900	MAINTENANCE BE-CLOUD	178 793.65	196 894.55	-18 100.90	-9.19
61600100	ASSURANCE DIVERSES	4 492.81		4 492.81	
61601000	ASSURANCE FLOTTE AUTO	60 841.26	61 701.06	-859.80	-1.39
61630000	ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	5 873.59	5 683.26	190.33	3.35
61640000	ASSURANCE RESP. CIVIL AIG	14 151.74	12 663.86	1 487.88	11.75
61810000	ABONNEMENTS DIVERS	33 939.82	15 691.55	18 248.27	116.29
61810400	ABONNEMENTS DIVERS CEE	29 058.09	22 904.55	6 153.54	26.87
61810900	ABNT-DOCUMENTATION DIV EXPORT	67.50	584.14	-516.64	-88.44
61850000	FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES	42 741.93	10 541.67	32 200.26	305.46
62110000	PERSONNEL EXTERIEUR	46 087.16		46 087.16	
62220000	COMMISSIONS		1 070.50	-1 070.50	NS
62221800	COMMISSIONS NEXTCUBE.IO		80 311.52	-80 311.52	NS
62260000	HONORAIRE	159 204.00	54 754.00	104 450.00	190.76
62260900	HONORAIRES HORS CEE		5 578.26	-5 578.26	NS
62261000	SOCIAL	23 976.00	21 824.00	2 152.00	9.86
62262000	HONORAIRE CAC	23 514.94	23 037.21	477.73	2.07
62262400	HONORAIRES AVENAO INDUSTRIES	1 468 062.57	1 254 318.31	213 744.26	17.04
62262403	HONORAIRES AVENAO INDUSTRIE		50 067.82	-50 067.82	NS
62263000	MANAGEMENT FEES PWG	494 292.00	436 902.00	57 390.00	13.14
62264000	HONORAIRES AVOCATS	9 029.17		9 029.17	
62265000	HONORAIRES RECRUTEMENT	30 900.00		30 900.00	
62265400	HONORAIRES RECRUTEMENT CEE	6 783.88	600.00	6 183.88	NS
62270000	FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	4 255.66	4 503.74	-248.08	-5.51
62280000	HONORAIRE INTERMEDIAIRE	3 200.00		3 200.00	
62310000	PUBLICITE	2 750.52	7 316.40	-4 565.88	-62.41
62310400	PUBLICITE CEE	26 070.63	36 609.68	-10 539.05	-28.79
62310900	PUBLICITE EXPORT	1 688.41	726.77	961.64	132.32
62330000	FOIRE ET EXPOSITION		20.83	-20.83	NS
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE	635.67	463.04	172.63	37.28
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS	136.84	197.19	-60.35	-30.61
62410400	TRANSPORT SUR ACHATS CEE		208.07	-208.07	NS
62480000	TRANSPORT DIVERS EXPRESS	71.05	640.01	-568.96	-88.90
62510000	DÉPLACEMENTS	556.43	40 445.50	-39 889.07	-98.62
62510100	FRAIS DEPLACEMENT IND KM	22 665.10	22 684.87	-19.77	-0.09
62510200	FRAIS DEPLACEMENT -HOTEL	62 819.40	49 446.10	13 373.30	27.05
62510300	FRAIS DEPLACEMENT -AUTRES	111 918.80	78 532.45	33 386.35	42.51
62560000	MISSIONS	27 997.04	16 066.68	11 930.36	74.26
62570000	RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	21 892.33	484.49	21 407.84	NS
62600000	FRAIS POSTAUX DIVERS	1 598.27	1 519.51	78.76	5.18
62600100	FRAIS POSTAUX RÉCURRENT	30 403.49	24 757.00	5 646.49	22.81
62610400	FRAIS POSTAUX REGUS CEE	1 450.79	1 449.58	1.21	0.08
62620400	TÉLÉPHONE ORANGE BELGIUM CEE	470.89	556.13	-85.24	-15.33

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62621000 CALL2CONF		22.40		-100.00	122.40	122.40
62621200 ORANGE-CONTRAT 700818792		1 491.48		1 410.48	81.00	5.74
62624000 TÉLÉPHONE DELTA-TOUR		1 577.96		1 847.93	-269.97	-14.61
62628000 TÉLÉPHONE ECONOMICTEL		828.00		863.87	-35.87	-4.15
62629000 TELEPHONE OVH NORD		11.88		11.96	-0.08	-0.67
62630000 WANADOO				301.74	-301.74	NS
62640000 CELESTE		3 883.42		3 534.00	349.42	9.89
62650000 ORANGE -CONTRAT 802295037		422.71		16 530.50	-16 107.79	-97.44
62651000 ORANGE LIGNE GROUPE		21 346.85		21 829.15	-482.30	-2.21
62653000 TELECOM NORD REFACTURÉE				2 833.35	-2 833.35	NS
62671000 INTERNET ALSATIS		17 040.00		17 294.97	-254.97	-1.47
62672000 INTERNET AIC TELECOM		3 300.00		3 300.00		
62673000 INTERNET EURAFIBRE		2 460.00		2 460.00		
62674000 INTERNET A6 TELECOM		600.00		600.00		
62675000 INTERNET PACWAM				280.00	-280.00	NS
62690000 PORTABLE SALARIÉS		548.08		589.67	-41.59	-7.05
62750000 FRAIS DE VIREMENT		174.11		217.90	-43.79	-20.10
62753000 COMMISSION ENC		0.56		1.12	-0.56	-50.00
62760000 COMMISSION DE COMPTE		5 724.62		5 369.88	354.74	6.61
62770000 SERVICES BANCAIRES		661.79		2 231.41	-1 569.62	-70.34
62810000 COTISATION UPS		5.10			5.10	
62811000 COTISATIONS DIVERSES				445.00	-445.00	NS
62813000 FEDEX - FRAIS DOSSIER		15.00		33.50	-18.50	-55.22
62814000 FRAIS CHEQUES DEJEUNER		593.65		796.05	-202.40	-25.43
62830000 COTISATION - CB		449.49		219.94	229.55	104.37
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	131 259.63	122 628.64	8 630.99	7.04		
63120000 TAXE APPRENTISSAGE		13 091.84		16 999.88	-3 908.04	-22.99
63121000 TAXE APPRENTISSAGE - SOLDE		1 997.05			1 997.05	
63130000 FORMATION PROF		4 618.42		1 020.00	3 598.42	352.79
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE		22 189.44		23 851.76	-1 662.32	-6.97
63331000 CONTRIBUTION FORMATION SOLDE		1 000.13			1 000.13	
63380000 AGEFIPH TRAVAILLEUR HANDICAPÉ		5 631.75		4 622.00	1 009.75	21.85
63511000 CVAE		57 774.00		55 113.00	2 661.00	4.83
63511100 CFE		9 957.00		10 314.00	-357.00	-3.46
63514000 TVTS		3 460.00		3 169.00	291.00	9.18
63580000 IMPOT DIVERS		5 253.00		4 476.00	777.00	17.36
63710000 CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDA		5 004.00		3 063.00	1 941.00	63.37
63780000 TAXES DIVERSES		1 283.00			1 283.00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 082 100.62	2 309 847.09	-227 746.47	-9.86		
64110000 SALAIRES - TECHNICIENS		2 224 858.85		2 236 092.21	-11 233.36	-0.50
64120000 CONGÉS PAYES		-22 373.45		23 091.95	-45 465.40	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS		-126 769.32		19 209.59	-145 978.91	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS		6 384.54		31 453.34	-25 068.80	-79.70
CHARGES SOCIALES	978 547.96	1 079 971.09	-101 423.13	-9.39		
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF		674 941.36		673 659.79	1 281.57	0.19
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET		253 613.77		241 362.34	12 251.43	5.08
64580000 CHARGES SUR PRIME		-56 954.19		9 172.95	-66 127.14	NS
64582000 CHARGES CP		-9 262.24		8 803.66	-18 065.90	NS
64710000 AUTRES CHARGES SOCIALES		15 100.00			15 100.00	
64720000 CHEQUES DEJEUNER		83 684.06		99 704.00	-16 019.94	-16.07
64750000 MEDECINE TRAVAIL		4 348.50		4 849.00	-500.50	-10.32
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		13 076.70		41 650.05	-28 573.35	-68.60

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
64810100 AUTRES CHARGES - COMMERCIAUX			769.30		-769.30	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	128 288.91		119 114.42		9 174.49	7.70
68111000 DOTATION IMMOB CORPORELS	48 663.29		49 406.76		-743.47	-1.50
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	79 625.62		69 707.66		9 917.96	14.23
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	18 315.06		36 571.55		-18 256.49	-49.92
68174100 PROVISION CLIENTS DOUTEUX 20%	17 515.06		34 975.77		-17 460.71	-49.92
68174400 PROVISION CLIENTS DOUTEUX CEE	800.00		1 595.78		-795.78	-49.87
AUTRES CHARGES	41 830.10		144 783.08		-102 952.98	-71.11
65100000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	31 122.15		28 334.38		2 787.77	9.84
65100400 REDEVANCE CEE	10 093.41		3 348.51		6 744.90	201.43
65100900 REDEVANCES IMPORTATION	312.52		487.55		-175.03	-35.90
65400000 PERTE IRRÉCOUVRABLE 20%			76 576.55		-76 576.55	NS
65400400 PERTE SUR CREANCES CEE			11 900.00		-11 900.00	NS
65419600 PERTE SUR CREANCE IRREC 19.6%			19 209.26		-19 209.26	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	302.02		4 926.83		-4 624.81	-93.87
Total des Charges d'exploitation	18969645.85		17790470.65		1179175.20	6.63
Résultat d'exploitation	3 832 111.82		3 431 078.47		401 033.35	11.69
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	23 300.00		32 038.05		-8 738.05	-27.27
76110000 DIVIDENDES GROUPE	20 000.00		30 000.00		-10 000.00	-33.33
76150000 INTERET CCT	3 300.00				3 300.00	
76150002 INTERET CCT			1 552.54		-1 552.54	NS
76150003 INTERET CCT			485.51		-485.51	NS
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	178.86		438.84		-259.98	-59.24
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES			334.00		-334.00	NS
76800000 PRODUITS FINANCIERS	178.86		104.84		74.02	70.60
Total des Produits financiers	23 478.86		32 476.89		-8 998.03	-27.71
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			3 879.44		-3 879.44	-100.00
66500000 ESCOMPTE ACCORDÉE			3 879.44		-3 879.44	NS
Total des Charges financières			3 879.44		-3 879.44	-100.00
Résultat financier	23 478.86		28 597.45		-5 118.59	-17.90
Résultat courant avant impôts	3 855 590.68		3 459 675.92		395 914.76	11.44
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL			1 166.66		-1 166.66	-100.00
77520000 PRODUIT CESSION			1 166.66		-1 166.66	NS
Total des Produits exceptionnels			1 166.66		-1 166.66	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 234.64		352.36		882.28	250.39
67120000 AMENDE NON DÉDUCTIBLE	56.50		209.00		-152.50	-72.97
67121000 PÉNALITÉ DÉDUCTIBLE	1 178.14		143.36		1 034.78	721.81

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

Annexe 3.3.b

Comptes de Référence de la Société Absorbée

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AVENAO INDUSTRIE		41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
SIRET	8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPE

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	16 913	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---	-----	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68			
OGA/OMGA	/viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	AVENAO SOLUTIONS 3D
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

Montant global brut des distributions (1)		a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	20 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice
du 01/01/2022

Désignation de l'entreprise Société AVENAO INDUSTRIE

Adresse 41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONN au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice ①			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	MARECHAL Stéphane Directeur Général				801 Mont de Bran 38890 VIGNEU			
2	PRADALIER Christelle Directrice générale adjointe				37 Rue des Binelles Bâtiment C 92310 SEVRES			
3	SIMONY Laurent Directeur Marketting				6 Rue Hoche 78350 JOUY EN JOSAS			
4	BLONDEL Benoît Ingénieur Avant-vente				23 Q Chemin de Saint Andrieux 76930 OCTEVILLE SUR MER			
5	DUBREUIL Raphaël Ingénieur Commercial Junior				2 T avenue Arletty 78390 BOIS D'ARCY			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	220 875		22 879	243 754	23 149			266 903
2	167 278			167 278	10 376			177 654
3	93 482			93 482	1 895			95 377
4	58 346			58 346	12 421			70 767
5	48 180			48 180	2			48 182
6								
7								
8								
9								
10								
11	588 160		22 879	611 039	47 843			658 882

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		8 056
Total		8 056

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ③	666 938	- de l'exercice 2022 ④	16 913
- de l'exercice précédent ⑤	568 489	- de l'exercice précédent ⑥	38 890
Nom et qualité du signataire AVENAO SOLUTIONS 3D Président		A MONTIGNY LE BRETONNEUX Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 41 Avenue des 3 peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81179257100010

Néant ☐

				Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	9341	AU	9054	287		575	
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	2000	BI		2000		2000	
	TOTAL (II)	BJ	11341	BK	9054	2287		2575	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	286029	BY		286029		500306	
	Autres créances (3)	BZ	18954	CA		18954		2790	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	95085	CG		95085		18024	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2108	CI		2108		4373	
	TOTAL (III)	CJ	402176	CK		402176		525492	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	413517	IA	9054	404463		528067	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.....0.0.0.....)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 601	15 742	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 586	24 859	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	47 187	62 601
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	318	349	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5	486	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 223	16 701	
	Dettes fiscales et sociales	DY	332 636	362 660	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 141	80 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 952	5 271	
	TOTAL (IV)	EC	357 275	465 466	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	404 463	528 067	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	357 275	465 466	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société AVENAO INDUSTRIE				Néant		*
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	1 519 285	FH	71 670	FI	1 590 955
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 519 285	FK	71 670	FL	1 590 955	1 463 878
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	32 960	79 772	
	Autres produits (1) (11)				FQ	8	1 202	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 623 924
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	197 676	125 171
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 501	21 914
	Salaires et traitements*					FY	998 293	975 902
	Charges sociales (10)					FZ	392 705	385 398
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions*	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	288	306
						GB		
						GC		
					GD			
	Autres charges (12)				GE	642	510	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 615 104
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 819	35 651
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5	486
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5	486
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5)	(486)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 814	35 165

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 228	10 306	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 623 924	1 544 852	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 619 338	1 519 993	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 586	24 859	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 960	79 772	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
Dont cotisations Madelin	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	9 341	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	9 341	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 000	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	2 000	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	11 341	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				à poste 1		à poste 2		à poste 3		à poste 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	9 341	MU	9 341	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	9 341	NI	9 341		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 000	2G	2 000	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 000	2H	2 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	11 341	ØM	11 341

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 766	QM	288	QN		QO	9 054
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	8 766	QV	288	QW		QX	9 054
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	8 766	QP	288	QQ		QR	9 054

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIENéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 000	UV		UW	2 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	286 029		286 029						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	16 311		16 311						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 339		2 339					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	305		305						
	Charges constatées d'avance	VS	2 108		2 108						
	TOTAUX		VT	309 091	VU	307 091	VV	2 000			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	318		318						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 223		15 223						
Personnel et comptes rattachés		8C	126 972		126 972						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	105 712		105 712						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	75 213		75 213						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	24 738		24 738						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5		5						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 141		6 141						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 952		2 952						
TOTAUX		VY	357 275	VZ	357 275						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	4 586	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	7 758	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	341	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	4 228	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8	
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	16 913

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
		Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
TOTAL II						XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	16 913
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	16 913
						XO	

Société AVENAO INDUSTRIE

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT 59 936

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société AVENAO INDUSTRIE</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	4 859						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	24 859		Dividendes	ZE	20 000						
					Autres répartitions	ZF							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG							
TOTAL I		OF	24 859	TOTAL II		ZH	24 859	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	4 191	4 189				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	45 692	XQ	47 048	39 964				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	26 922					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	20 832	20 815				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	98 685	60 203				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	197 676	125 171				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	10 407	9 624				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	15 094	12 290				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	25 501	21 914				
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	314 821	276 238				
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	22 813	17 382				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB	982 170					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2.21 %	1.17 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
	Régime de groupe *												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 0 0 1 0 1 8 5 7 3 0 0 0 1 5					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIENéant ☒ *

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☒ ou 12.8 % ☒
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ *
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	14
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 590 955	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 590 955	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	8	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	150 628	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 085	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	642	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	152 355	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 438 608	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 438 608	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 590 955	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			EY
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ
Date de cessation			HR
		HX	47 000 000
		GZ	31/12/2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 0 0 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

AVENAO SOLUTIONS 3D

N° SIREN (si société établie en France)

443618855

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

41

Voie

ZA de l'observatoire

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

41 Avenue des 3 peuples

ZA de l'observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	9 341.00	9 054.00	287.00	575.00	-288.00	-50.09
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
ACTIF CIRCULANT	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00		
	Total II	11 341.00	9 054.00	2 287.00	2 575.00	-288.00	-11.18
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	286 028.59		286 028.59	500 305.95	-214 277.36	-42.83
	Autres créances	18 729.03		18 729.03	2 790.13	15 938.90	571.26
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	95 085.12		95 085.12	18 023.71	77 061.41	427.56
	Charges constatées d'avance (3)	2 107.84		2 107.84	4 372.52	-2 264.68	-51.79
	Total III	401 950.58		401 950.58	525 492.31	-123 541.73	-23.51
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	413 291.58	9 054.00	404 237.58	528 067.31	-123 829.73	-23.45

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000.00	20 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 000.00	2 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	47 187.43	62 601.31	-15 413.88	-24.62
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
	Dettes financières				
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	318.31	349.00	-30.69	-8.79
	Emprunts et dettes financières diverses	5.20	485.51	-480.31	-98.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 223.16	16 700.76	-1 477.60	-8.85
	Dettes fiscales et sociales	332 410.97	362 660.22	-30 249.25	-8.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes	6 140.51	80 000.00	-73 859.49	-92.32
	Produits constatés d'avance (1)	2 952.00	5 270.51	-2 318.51	-43.99
	Total IV	357 050.15	465 466.00	-108 415.85	-23.29
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	404 237.58	528 067.31	-123 829.73	-23.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

357 275.28 465 466.00

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12		31/12/2021	12		Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
- Matières premières, approvisionnements consommés								
- Sous traitance directe	4 190.51		0.26	4 189.00		0.29	1.51	0.04
Marge brute de production	1 586 764.95		99.74	1 459 688.87		99.71	127 076.08	8.71
Marge brute globale	1 586 764.95		99.74	1 459 688.87		99.71	127 076.08	8.71
- Autres achats + charges externes	193 485.48		12.16	120 981.84		8.26	72 503.64	59.93
Valeur ajoutée	1 393 279.47		87.58	1 338 707.03		91.45	54 572.44	4.08
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	25 501.11		1.60	21 913.91		1.50	3 587.20	16.37
- Salaires du personnel	998 292.52		62.75	975 902.29		66.67	22 390.23	2.29
- Charges sociales du personnel	392 705.05		24.68	385 398.07		26.33	7 306.98	1.90
Excédent brut d'exploitation	-23 219.21		-1.46	-44 507.24		-3.04	21 288.03	47.83
+ Autres produits de gestion courante	8.01			1 201.87		0.08	-1 193.86	-99.33
- Autres charges de gestion courante	641.81		0.04	510.24		0.03	131.57	25.79
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	32 960.33		2.07	79 772.30		5.45	-46 811.97	-58.68
- Dotations aux amortissements	288.00		0.02	306.00		0.02	-18.00	-5.88
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	8 819.32		0.55	35 650.69		2.44	-26 831.37	-75.26
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières	5.20			485.51		0.03	-480.31	-98.93
Résultat courant	8 814.12		0.55	35 165.18		2.40	-26 351.06	-74.94
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel								
- Impôt sur les bénéfices	4 228.00		0.27	10 306.00		0.70	-6 078.00	-58.98
- Participation des salariés								
Résultat NET	4 586.12		0.29	24 859.18		1.70	-20 273.06	-81.55

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Chiffre d'affaires NET	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 960.33	79 772.30		-46 811.97	-58.68
Autres produits			8.01	1 201.87		-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation (I)			1 623 923.80	1 544 852.04		79 071.76	5.12
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			197 675.99	125 170.84		72 505.15	57.92
Impôts, taxes et versements assimilés			25 501.11	21 913.91		3 587.20	16.37
Salaires et traitements			998 292.52	975 902.29		22 390.23	2.29
Charges sociales			392 705.05	385 398.07		7 306.98	1.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			288.00	306.00		-18.00	-5.88
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			641.81	510.24		131.57	25.79
Total des Charges d'exploitation (II)			1 615 104.48	1 509 201.35		105 903.13	7.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 819.32	35 650.69		-26 831.37	-75.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5.20	485.51	-480.31	-98.93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5.20	485.51	-480.31	-98.93
2. Résultat financier (V-VI)	-5.20	-485.51	480.31	98.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 814.12	35 165.18	-26 351.06	-74.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 228.00	10 306.00	-6 078.00	-58.98
Total des produits (I+III+V+VII)	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 619 337.68	1 519 992.86	99 344.82	6.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		287.00		575.00	-288.00	-50.09
21830000 MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE		9 341.00		9 341.00		
28183000 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE		-9 054.00		-8 766.00	-288.00	-3.29
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 000.00		2 000.00		
27500000 DÉPÔT DE GARANTIE		2 000.00		2 000.00		
Total II		2 287.00		2 575.00	-288.00	-11.18
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		286 028.59		500 305.95	-214 277.36	-42.83
41100000 CLIENTS		181 114.37		332 323.81	-151 209.44	-45.50
41809900 FAE GROUPE		104 914.22			104 914.22	
41809901 FAE GROUPE AS3D				160 807.75	-160 807.75	NS
41809902 FAE GROUPE 3DS				7 174.39	-7 174.39	NS
AUTRES CREANCES		18 729.03		2 790.13	15 938.90	571.26
40100000 FOURNISSEURS		304.91			304.91	
42101200 SALAIRES DÉCEMBRE		15 810.57			15 810.57	
42502400 BBL1 - FRAIS BENOIT BLONDEL		500.00		364.22	135.78	37.28
44567000 TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT		680.00		642.52	37.48	5.83
44586000 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE		1 433.55		1 417.69	15.86	1.12
44586001 TVA SUR FNP AS3D				365.70	-365.70	NS
DISPONIBILITES		95 085.12		18 023.71	77 061.41	427.56
51100000 VALEUR A L'ENCAISSEMENT				177.74	-177.74	NS
51220000 CIC		95 085.12		17 845.97	77 239.15	432.81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2 107.84		4 372.52	-2 264.68	-51.79
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		2 107.84		4 372.52	-2 264.68	-51.79
Total III		401 950.58		525 492.31	-123 541.73	-23.51
TOTAL GENERAL		404 237.58		528 067.31	-123 829.73	-23.45

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
10130000 CAPITAL	20 000.00	20 000.00		
RESERVE LEGALE	2 000.00	2 000.00		
10611000 RESERVE LÉGALE	2 000.00	2 000.00		
AUTRES RESERVES	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
10680000 AUTRES RÉSERVES	20 601.31	15 742.13	4 859.18	30.87
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55
Total I	47 187.43	62 601.31	-15 413.88	-24.62
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	318.31	349.00	-30.69	-8.79
51860000 INTERET CHARGES A PAYER	318.31	349.00	-30.69	-8.79
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5.20	485.51	-480.31	-98.93
45580000 INTERETS COURUS CC	5.20		5.20	
45580001 INTERETS COURUS CC AS3D		485.51	-485.51	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 223.16	16 700.76	-1 477.60	-8.85
40100000 FOURNISSEURS	4 879.46	4 310.84	568.62	13.19
40809901 FNP GROUPE AS3D		2 194.18	-2 194.18	NS
40810000 FNP	10 343.70	10 195.74	147.96	1.45
DETTES FISCALES ET SOCIALES	332 410.97	362 660.22	-30 249.25	-8.34
42500100 FRAIS CPR - C. PRADALIER		848.56	-848.56	NS
42501200 FRAIS FRO - FLORIAN ROBERT		14.99	-14.99	NS
42502200 PRE - FRAIS PAUL RENAUD		30.40	-30.40	NS
42502700 TSE - FRAIS THOMAS SEBAN		65.00	-65.00	NS
42502900 SMA - FRAIS STEPHANE MARECHAL		1 031.39	-1 031.39	NS
42820000 PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À	43 101.30	45 449.19	-2 347.89	-5.17
42860000 CHARGES À PAYER - COMMISSION	83 870.75	79 011.42	4 859.33	6.15
43100000 URSSAF AVENAO PARIS	34 386.09	32 976.36	1 409.73	4.27
43710000 COTISATION RETRAITE	14 568.17	14 854.33	-286.16	-1.93
43720000 GENERALI (EX. GAN)	6 278.01	7 041.07	-763.06	-10.84
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ	16 835.30	17 675.62	-840.32	-4.75
43860000 CHARGES SOCIALES-PRIME-COMMISS	33 251.39	31 645.86	1 605.53	5.07
43862000 APPRENTISSAGE		4 047.85	-4 047.85	NS
43863000 FORMATION	393.35	3 928.89	-3 535.54	-89.99
44200000 IS INTEGRATION FISCALE	14 534.00	21 818.00	-7 284.00	-33.39
44210000 PRELEVEMENT À LA SOURCE	9 407.43	7 366.72	2 040.71	27.70
44551000 TVA À DÉCAISSER	32 316.00	21 849.00	10 467.00	47.91
44572200 TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.20%	25 186.48	40 330.55	-15 144.07	-37.55
44573000 TVA- FACTURES À ÉTABLIR	17 485.70		17 485.70	
44573001 TVA- FACTURES À ÉTABLIR AS3D		26 801.29	-26 801.29	NS
44573002 TVA- FACTURES À ÉTABLIR 3DS		1 195.73	-1 195.73	NS
44860000 ETAT CHARGES À PAYER	797.00		797.00	
44862000 CVAE		4 678.00	-4 678.00	NS
AUTRES DETTES	6 140.51	80 000.00	-73 859.49	-92.32
41100000 CLIENTS	1 560.00	80 000.00	-78 440.00	-98.05
41980000 AVOIR A ETABLIR	4 580.51		4 580.51	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 952.00	5 270.51	-2 318.51	-43.99
48700000 PCA	2 952.00	5 270.51	-2 318.51	-43.99
Total IV	357 050.15	465 466.00	-108 415.85	-23.29
TOTAL GENERAL	404 237.58	528 067.31	-123 829.73	-23.45

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 590 955.46		1 463 877.87		127 077.59	8.68
70610100 FORMATION - VARIATION	-1 872.00		-1 080.00		-792.00	-73.33
70610400 FORMATION CEE	71 670.00		45 650.00		26 020.00	57.00
70650000 PRESTATIONS AVENAO INDUSTRIE	1 571 178.87				1 571 178.87	
70650001 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE AS3D			1 254 318.31		-1 254 318.31	NS
70650002 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE 3DS			126 871.70		-126 871.70	NS
70650100 VARIATION PRESTATIONS	-52 946.60		-4 190.51		-48 756.09	NS
70650101 VARIATION PRESTATIONS AS3D			50 067.82		-50 067.82	NS
70650102 VARIATION PRESTATIONS 3DS			-16 138.96		16 138.96	100.00
70650400 VENTES LICENCES CEE			4 190.51		-4 190.51	NS
70809900 REFACTURATION PRODWAYS GROUP	1 725.19				1 725.19	
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	1 200.00				1 200.00	
70883400 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE CEE			4 189.00		-4 189.00	NS
Chiffre d'affaires NET	1 590 955.46		1 463 877.87		127 077.59	8.68
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	32 960.33		79 772.30		-46 811.97	-58.68
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			60 000.00		-60 000.00	NS
79110000 TR PART SALARIALE	10 081.28		11 218.24		-1 136.96	-10.13
79120000 AVANTAGE EN NATURE	22 879.05		8 554.06		14 324.99	167.46
AUTRES PRODUITS	8.01		1 201.87		-1 193.86	-99.33
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	8.01		1 201.87		-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation	1 623 923.80		1 544 852.04		79 071.76	5.12
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	197 675.99		125 170.84		72 505.15	57.92
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	4 190.51		4 189.00		1.51	0.04
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	1.51		77.40		-75.89	-98.05
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	40.78		114.29		-73.51	-64.32
60680000 ACHAT DE CARBURANT	6 314.61		1 476.06		4 838.55	327.80
61320000 LOYER - SQY	33 000.00		32 400.00		600.00	1.85
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	1 085.60		1 233.15		-147.55	-11.97
61352100 LOCATION VÉHICULE ALPHABET	12 962.02		6 330.74		6 631.28	104.75
61552000 ENTRETIEN SUR VÉHICULES	1 026.81		165.90		860.91	518.93
61552200 ENTRETIENS VÉHICULES ALPHABET	2 178.53		259.14		1 919.39	740.68
61563900 MAINTENANCE BE-CLOUD	8 476.60		6 453.42		2 023.18	31.35
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	4 289.04		1 828.48		2 460.56	134.57
61610100 ASSURANCE GSC MANDATAIRE	16 220.06		3 868.72		12 351.34	319.26
61640000 RESPONSABILITÉ CIVILE PRODWAYS	35.80		1 071.73		-1 035.93	-96.66
62110000 INTERIMAIRES	26 921.60				26 921.60	
62260000 HONORAIRE	5 544.00		5 544.00			
62261000 SOCIAL	7 648.00		6 236.00		1 412.00	22.64
62262000 HONORAIRES CAC	6 465.76		6 701.90		-236.14	-3.52
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	1 173.90		2 333.21		-1 159.31	-49.69
62510000 DÉPLACEMENTS	21 863.30		9 910.94		11 952.36	120.60
62510100 FRAIS DEPLACEMENT IND KM	9 498.71		9 468.87		29.84	0.32
62510200 FRAIS DEPLACEMENT - HOTEL	17 708.08		15 747.72		1 960.36	12.45
62560000 MISSIONS	6 649.58		2 938.40		3 711.18	126.30
62570000 RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	1 406.05		3 971.91		-2 565.86	-64.60
62600000 FRAIS POSTAUX	12.34		114.05		-101.71	-89.18
62690000 PORTABLE	843.28		825.96		17.32	2.10
62750000 FRAIS DE VIREMENT	32.99		128.79		-95.80	-74.38
62760000 COMMISSION DE COMPTE	1 279.07		1 075.21		203.86	18.96
62770000 SERVICES BANCAIRES	217.32		368.85		-151.53	-41.08

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62811000 COTISATIONS DIVERSES	260.14		81.00		179.14	221.16
62814000 COTISATIONS CHEQUES DEJEUNER	330.00		256.00		74.00	28.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 501.11		21 913.91		3 587.20	16.37
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	5 794.85		6 202.85		-408.00	-6.58
63121000 TAXE APPRENTISSAGE SOLDE	884.02				884.02	
63130000 FORMATION PROF	1 425.00				1 425.00	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	5 402.09		5 387.26		14.83	0.28
63331000 FORMATION PROFESSIONNELLE SOLD	393.35				393.35	
63511000 TAXE CVAE	9 453.00		8 656.00		797.00	9.21
63511100 TAXE CFE	954.00		968.00		-14.00	-1.45
63514000 TVS	341.00		122.00		219.00	179.51
63580000 IMPOT DIVERS	853.80		577.80		276.00	47.77
SALAIRES ET TRAITEMENTS	998 292.52		975 902.29		22 390.23	2.29
64110000 SALAIRES	959 291.36		903 613.20		55 678.16	6.16
64111000 SALAIRES - AVANTAGE EN NATURE	22 879.05		8 554.06		14 324.99	167.46
64120000 CONGÉS PAYES	-2 347.89		10 847.75		-13 195.64	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS	4 859.33		40 216.22		-35 356.89	-87.92
64138000 PRIME POUVOIR D'ACHAT			11 916.66		-11 916.66	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	13 610.67		754.40		12 856.27	NS
CHARGES SOCIALES	392 705.05		385 398.07		7 306.98	1.90
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	257 178.00		240 463.27		16 714.73	6.95
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	115 193.95		102 533.30		12 660.65	12.35
64580000 CHARGES SUR PRIME	1 605.53		16 537.19		-14 931.66	-90.29
64582000 CHARGES CP	-840.32		4 362.91		-5 203.23	NS
64720000 CHEQUES DEJEUNER	17 710.29		17 036.80		673.49	3.95
64750000 MEDECINE TRAVAIL	1 530.00		1 545.00		-15.00	-0.97
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	327.60		2 919.60		-2 592.00	-88.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	288.00		306.00		-18.00	-5.88
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES	288.00		306.00		-18.00	-5.88
AUTRES CHARGES	641.81		510.24		131.57	25.79
65400400 PERTE SUR CRÉANCE CEE			380.00		-380.00	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	641.81		130.24		511.57	392.79
Total des Charges d'exploitation	1 615 104.48		1 509 201.35		105 903.13	7.02
Résultat d'exploitation	8 819.32		35 650.69		-26 831.37	-75.26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5.20		485.51		-480.31	-98.93
66150000 INTERET CC	5.20		485.51		-480.31	-98.93
Total des Charges financières	5.20		485.51		-480.31	-98.93
Résultat financier	-5.20		-485.51		480.31	98.93
Résultat courant avant impôts	8 814.12		35 165.18		-26 351.06	-74.94
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 228.00		10 306.00		-6 078.00	-58.98
69500000 IMPOT BENEFICES	4 228.00		10 306.00		-6 078.00	-58.98

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Total des produits	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
Total des charges	1 619 337.68	1 519 992.86	99 344.82	6.54
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55

Annexe 6.1.1.

Etat des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée



Greffe du tribunal de commerce de Versailles
 1 place André Mignot, 78011 VERSAILLES CEDEX
 Téléphone : 01 39 07 16 40
 www.greffe-tc-versailles.fr - www.infogreffe.fr

1 / 4

Etat des inscriptions

Du chef de : **AVENAO INDUSTRIE**
 Adresse demandée : **ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**
 N° d'identification : **811 792 571**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **AKANE AVOCATS**

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006

Néant

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé)

Néant

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce ;
 Articles L.531-1, L.532-1 et L.533-1 et R.531-1, R.532-1 à R.532-9, R.531-1, R.533-1, R.533-2, R. 533-4 du code des procédures civiles d'exécution

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de déclarations de créances*Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité*Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions des clauses de réserve de propriété*Article L. 624-10 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de contrats portant sur un bien ayant fait l'objet d'une publicité*Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de privilège du trésor*Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires*Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce*

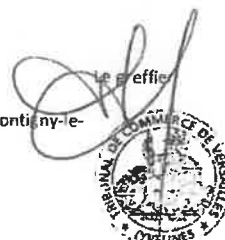
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R. 342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

- **Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,**
- **Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

État des inscriptions saisie pénale du fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Néant

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Néant

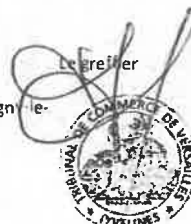
Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-

Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants autres qu'agricoles

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

Articles L. 525-1 suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Article L. 527-1 et suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

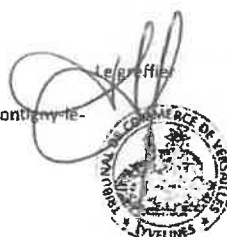
Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de . AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-

Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 0C71B610E057480BAFD02FB643062B62
 Objet: Projet de fusion AS3D / AVENAO INDUSTRIE
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 114
 Nombre de pages du certificat: 5
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 Anne-Lise Martinez Gautrand
 anne-lise.martinez@akane-avocats.com
 Adresse IP: 86.250.250.12

Suivi du dossier

État: Original
 19/04/2023 15:29:10

Titulaire: Anne-Lise Martinez Gautrand
 anne-lise.martinez@akane-avocats.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

MICHAËL OHANA
 m.ohana@prodways-group.com
 Directeur Général
 Prodways Group

Signature

DocuSigned by:

 35C8EAAED7CB41C...

Horodatage

Envoyée: 19/04/2023 15:47:43
 Consultée: 19/04/2023 18:36:43
 Signée: 19/04/2023 18:37:42

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 82.102.18.144

Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign
 (Client ID:
 DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)
 Émetteur de la signature: DocuSign Cloud
 Signing CA - S11
 Authentification: SMS (+33 6 11 04 72 19)

Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w
 s.dsif.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 30/06/2022 11:05:13
 ID: 5c5f605b-27fe-4f45-a191-e22321bdf2ce

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

Christelle PRADALIER
 cpradali@avenao.com

Copie

Envoyée: 19/04/2023 15:47:44

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Laurent Cardin

Copie

Envoyée: 19/04/2023 15:47:44

l.cardin@prodways-group.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Non offert par DocuSign		
Mathilde MISSLIN m.misslin@prodways.com prodways group Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 19/04/2023 15:47:45
Stéphane MARECHAL smarechal@avenao.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 19/04/2023 15:47:45
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	19/04/2023 15:47:46
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:36:43
Signature complétée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:37:42
Complétée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:37:43
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, AKANE Avocat (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact AKANE Avocat:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: laurence.louvet@akane-avocats.com

To advise AKANE Avocat of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from AKANE Avocat

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with AKANE Avocat

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;

ii. send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify AKANE Avocat as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by AKANE Avocat during the course of your relationship with AKANE Avocat.

Annexe 3.3.b

Comptes de Référence de la Société Absorbée

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

pour 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AVENAO INDUSTRIE			41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX		
SIRET	8	1	1	7	9
	2	5	7	1	0
	0	0	1	0	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 15%	16	913	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	Bénéfice imposable au taux normal	0
Déficit					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	
		Si oui, indication du logiciel utilisé		CEGID	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET FLAMME EXPERTISE COMPTA Rue de la libération 77000 VAUX LE PENIL Tél: 01.64.09.78.68			Tél:		
OGA/OMGA	/viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Président
			Signature		AVENAO SOLUTIONS 3D
Examen de conformité fiscale (ECF)					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	20 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société AVENAO INDUSTRIE

du 01012022

Adresse 41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire 78180 MONTIGNY LE BRETONN au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	MARECHAL Stéphane Directeur Général	801 Mont de Bran 38890 VIGNEU
2	PRADALIER Christelle Directrice générale adjointe	37 Rue des Binelles Bâtiment C 92310 SEVRES
3	SIMONY Laurent Directeur Marketing	6 Rue Hoche 78350 JOUY EN JOSAS
4	BLONDEL Benoît Ingénieur Avant-vente	23 Q Chemin de Saint Andrieux 76930 OCTEVILLE SUR MER
5	DUBREUIL Raphaël Ingénieur Commercial Junior	2 T avenue Arletty 78390 BOIS D'ARCY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 220 875		22 879		243 754	23 149			266 903
2 167 278				167 278	10 376			177 654
3 93 482				93 482	1 895			95 377
4 58 346				58 346	12 421			70 767
5 48 180				48 180	2			48 182
6								
7								
8								
9								
10								
11 588 160		22 879		611 039	47 843			658 882

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8 056
Total	8 056

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	666 938	- de l'exercice 2022 ⑪	16 913
- de l'exercice précédent ⑫	568 489	- de l'exercice précédent ⑬	38 890
Nom et qualité du signataire AVENAO SOLUTIONS 3D Président		A MONTIGNY LE BRETONNEUX Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 41 Avenue des 3 peuples		78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX			
Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 81179257100010		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 131122022			
		N-1 131122021			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
	Frais de développement * CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
	Fonds commercial (1) AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	Terrains AN	AO			
	Constructions AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	9 341	575	
Immobilisations en cours AV	AW				
Avances et acomptes AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
Autres participations CU	CV				
Créances rattachées à des participations BB	BC				
Autres titres immobilisés BD	BE				
Prêts BF	BG				
Autres immobilisations financières* BH	BI	2 000	2 000		
TOTAL (II) BJ		BK	9 054	2 287	2 575
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
	En cours de production de biens BN	BO			
	En cours de production de services BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis BR	BS			
	Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	286 029	286 029	500 306
Autres créances (3) BZ	CA	18 954	18 954	2 790	
Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF	CG	95 085	95 085	18 024	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 108	2 108	4 373	
TOTAL (III) CJ		CK	402 176	402 176	525 492
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	9 054	404 463
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		
Immobilisations :					

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE										Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0....0.0.0.....)					DA	20 000	20 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC						
	Réserve légale (3)					DD	2 000	2 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF						
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	20 601	15 742				
	Report à nouveau					DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	4 586	24 859			
	Subventions d'investissement					DJ					
	Provisions réglementées *					DK					
	TOTAL (I)					DL	47 187	62 601			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM				
Avances conditionnées					DN						
TOTAL (II)					DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP					
	Provisions pour charges					DQ					
	TOTAL (III)					DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS					
	Autres emprunts obligataires					DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	318	349			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	5	486				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	15 223	16 701			
	Dettes fiscales et sociales					DY	332 636	362 660			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ					
	Autres dettes					EA	6 141	80 000			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	2 952	5 271			
TOTAL (IV)					EC	357 275	465 466				
Ecart de conversion passif * (V)					ED						
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	404 463	528 067				
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C					
				Ecart de réévaluation libre		1D					
				Réserve de réévaluation (1976)		1E					
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	357 275	465 466			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	1 519 285	FH	71 670	FI	1 590 955
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 519 285	FK	71 670	FL	1 590 955
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	32 960
	Autres produits (1) (11)					FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 623 924
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	197 676
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 501
	Salaires et traitements*					FY	998 293
	Charges sociales (10)					FZ	392 705
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	288
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	642
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 615 104
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	8 819
Cessions en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	5
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(5)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	8 814

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 228	10 306		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 623 924	1 544 852		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 619 338	1 519 993		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 586	24 859		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 960	79 772		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	obligatoires A9				
		dont cotisations Madelin A7				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV		KW		KX		
		Installations générales, agencements aménagements divers *				KY		KZ		LA		
		Matériel de transport *				LB	9 341	LC		LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
		Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ		
		Immobilisations corporelles en cours				LK		LL		LM		
		Avances et acomptes				LN	9 341	LO		LP		
		TOTAL III										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 000	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	2 000	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	11 341	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS		MG		MH		MI		
					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	9 341	MU	9 341	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	9 341	NI	9 341	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 000	2G	2 000		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 000	2H	2 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	11 341	ØM	11 341		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 766	QM	288	QN		QO	9 054
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	8 766	QV	288	QW		QX	9 054
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	8 766	QP	288	QQ		QR	9 054

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIENéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	2 000	UV		UW 2 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	286 029	286 029		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY	16 311	16 311		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres	VM				
	collectivités	VB	2 339	2 339		
	publiques	VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	305	305		
	Charges constatées d'avance	VS	2 108	2 108		
	TOTAUX	VT	309 091	VU 307 091	VV	2 000
RENNVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
		VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	318	318			
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 223	15 223			
Personnel et comptes rattachés		8C	126 972	126 972			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	105 712	105 712			
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	75 213	75 213			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	24 738	24 738			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	5	5			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 141	6 141			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	2 952	2 952			
TOTAUX		VY	357 275	VZ 357 275			
RENNVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	4 586
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	7 758	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	341
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	4 228
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		
				- imposées au taux de 0 %		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I		
				16 913		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH		
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)										XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY		
Majoration d'amortissement *										XD		
Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexes	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdécies)	PA			
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)	XI	16 913				
						déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	16 913		XO		

Société AVENAO INDUSTRIE

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	59 936
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW

Provisions pour risques et charges *

	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C

Provisions pour dépréciation *

	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J

Charges à payer

	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE										Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	24 859		Dividendes	- Autres réserves	ZD	4 859									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	20 000									
					Report à nouveau		ZF										
	TOTAL I	OF	24 859		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	24 859									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :																	
Exercice N-1 :																	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS												
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	4 191		4 189									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	45 692		XQ	47 048		39 964									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	26 922											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	20 832		20 815									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	98 685		60 203									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	197 676		125 171									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	10 407		9 624									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	15 094		12 290									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	25 501		21 914									
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	314 821		276 238									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	22 813		17 382									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*				OB	982 170											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.21	%	1.17	%								
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP															
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)																
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL									
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO									
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																	
JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8	0	1	0	1	8	5	7	3	0	0	0	1	5

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

00-2FB643062B62 LES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET LES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité

professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 37A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO INDUSTRIE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	14
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 590 955
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 590 955
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	8
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	150 628
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	1 085
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	642
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	152 355
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	1 438 608
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 438 608
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 590 955	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	47 000 000
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

AVENAO SOLUTIONS 3D

N° SIREN (si société établie en France)

443618855

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

41

Voie

ZA de l'observatoire

Code postal

78180

Commune

MONTIGNY LE BRETONNEUX

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 1 7 9 2 5 7 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVENAO INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

41 Avenue des 3 peuples ZA de l'observatoire

CODE POSTAL

78180

VILLE

MONTIGNY LE BRETONNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Cegid Quadra

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	9 341.00	9 054.00	287.00	575.00	-288.00 -50.09
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00	
	Total II	11 341.00	9 054.00	2 287.00	2 575.00	-288.00 -11.18
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	286 028.59		286 028.59	500 305.95	-214 277.36 -42.83
	Autres créances	18 729.03		18 729.03	2 790.13	15 938.90 571.26
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	95 085.12		95 085.12	18 023.71	77 061.41 427.56
	Charges constatées d'avance (3)	2 107.84		2 107.84	4 372.52	-2 264.68 -51.79
	Total III	401 950.58		401 950.58	525 492.31	-123 541.73 -23.51
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	413 291.58	9 054.00	404 237.58	528 067.31	-123 829.73 -23.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000)	20 000.00		20 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	2 000.00		2 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	20 601.31		15 742.13		4 859.18	30.87
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 586.12		24 859.18		-20 273.06	-81.55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	47 187.43		62 601.31		-15 413.88	-24.62
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Total II						
	Provisions pour risques						
PROVISIONS	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	318.31		349.00		-30.69	-8.79
	Emprunts et dettes financières diverses	5.20		485.51		-480.31	-98.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 223.16		16 700.76		-1 477.60	-8.85
	Dettes fiscales et sociales	332 410.97		362 660.22		-30 249.25	-8.34
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	6 140.51		80 000.00		-73 859.49	-92.32
	Produits constatés d'avance (1)	2 952.00		5 270.51		-2 318.51	-43.99
Comptes de Régularisation	Total IV	357 050.15		465 466.00		-108 415.85	-23.29
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		404 237.58		528 067.31		-123 829.73	-23.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

357 275.28 465 466.00

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12		31/12/2021	12		Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	1 590 955.46		100.00	1 463 877.87		100.00	127 077.59	8.68
- Matières premières, approvisionnements consommés								
- Sous traitance directe	4 190.51		0.26	4 189.00		0.29	1.51	0.04
Marge brute de production	1 586 764.95		99.74	1 459 688.87		99.71	127 076.08	8.71
Marge brute globale	1 586 764.95		99.74	1 459 688.87		99.71	127 076.08	8.71
- Autres achats + charges externes	193 485.48		12.16	120 981.84		8.26	72 503.64	59.93
Valeur ajoutée	1 393 279.47		87.58	1 338 707.03		91.45	54 572.44	4.08
+ Subventions d'exploitation								
- Impôts, taxes et versements assimilés	25 501.11		1.60	21 913.91		1.50	3 587.20	16.37
- Salaires du personnel	998 292.52		62.75	975 902.29		66.67	22 390.23	2.29
- Charges sociales du personnel	392 705.05		24.68	385 398.07		26.33	7 306.98	1.90
Excédent brut d'exploitation	-23 219.21		-1.46	-44 507.24		-3.04	21 288.03	47.83
+ Autres produits de gestion courante	8.01			1 201.87		0.08	-1 193.86	-99.33
- Autres charges de gestion courante	641.81		0.04	510.24		0.03	131.57	25.79
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	32 960.33		2.07	79 772.30		5.45	-46 811.97	-58.68
- Dotations aux amortissements	288.00		0.02	306.00		0.02	-18.00	-5.88
- Dotations aux provisions								
Résultat d'exploitation	8 819.32		0.55	35 650.69		2.44	-26 831.37	-75.26
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières	5.20			485.51		0.03	-480.31	-98.93
Résultat courant	8 814.12		0.55	35 165.18		2.40	-26 351.06	-74.94
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel								
- Impôt sur les bénéfices	4 228.00		0.27	10 306.00		0.70	-6 078.00	-58.98
- Participation des salariés								
Résultat NET	4 586.12		0.29	24 859.18		1.70	-20 273.06	-81.55

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Chiffre d'affaires NET	1 519 285.46	71 670.00	1 590 955.46	1 463 877.87		127 077.59	8.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 960.33	79 772.30		-46 811.97	-58.68
Autres produits			8.01	1 201.87		-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation (I)			1 623 923.80	1 544 852.04		79 071.76	5.12
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			197 675.99	125 170.84		72 505.15	57.92
Impôts, taxes et versements assimilés			25 501.11	21 913.91		3 587.20	16.37
Salaires et traitements			998 292.52	975 902.29		22 390.23	2.29
Charges sociales			392 705.05	385 398.07		7 306.98	1.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			288.00	306.00		-18.00	-5.88
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			641.81	510.24		131.57	25.79
Total des Charges d'exploitation (II)			1 615 104.48	1 509 201.35		105 903.13	7.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 819.32	35 650.69		-26 831.37	-75.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5.20	485.51	-480.31	-98.93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5.20	485.51	-480.31	-98.93
2. Résultat financier (V-VI)	-5.20	-485.51	480.31	98.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	8 814.12	35 165.18	-26 351.06	-74.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 228.00	10 306.00	-6 078.00	-58.98
Total des produits (I+III+V+VII)	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 619 337.68	1 519 992.86	99 344.82	6.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			287.00		575.00	-288.00	-50.09
21830000	MAT. DE BUREAU ET INFORMATIQUE		9 341.00		9 341.00		
28183000	AMORTISSEMENT INFORMATIQUE		-9 054.00		-8 766.00	-288.00	-3.29
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 000.00		2 000.00		
27500000	DÉPÔT DE GARANTIE		2 000.00		2 000.00		
Total II			2 287.00		2 575.00	-288.00	-11.18
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			286 028.59		500 305.95	-214 277.36	-42.83
41100000	CLIENTS		181 114.37		332 323.81	-151 209.44	-45.50
41809900	FAE GROUPE		104 914.22			104 914.22	
41809901	FAE GROUPE AS3D				160 807.75	-160 807.75	NS
41809902	FAE GROUPE 3DS				7 174.39	-7 174.39	NS
AUTRES CREANCES			18 729.03		2 790.13	15 938.90	571.26
40100000	FOURNISSEURS		304.91			304.91	
42101200	SALAIRES DÉCEMBRE		15 810.57			15 810.57	
42502400	BBL1 - FRAIS BENOIT BLONDEL		500.00		364.22	135.78	37.28
44567000	TVA RÉCUPÉRABLE APRÈS PAIEMENT		680.00		642.52	37.48	5.83
44586000	TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE		1 433.55		1 417.69	15.86	1.12
44586001	TVA SUR FNP AS3D				365.70	-365.70	NS
DISPONIBILITES			95 085.12		18 023.71	77 061.41	427.56
51100000	VALEUR A L'ENCAISSEMENT				177.74	-177.74	NS
51220000	CIC		95 085.12		17 845.97	77 239.15	432.81
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			2 107.84		4 372.52	-2 264.68	-51.79
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		2 107.84		4 372.52	-2 264.68	-51.79
Total III			401 950.58		525 492.31	-123 541.73	-23.51
TOTAL GENERAL			404 237.58		528 067.31	-123 829.73	-23.45

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL	20 000.00		20 000.00			
10130000 CAPITAL	20 000.00		20 000.00			
RESERVE LEGALE	2 000.00		2 000.00			
10611000 RESERVE LÉGALE	2 000.00		2 000.00			
AUTRES RESERVES	20 601.31		15 742.13		4 859.18	30.87
10680000 AUTRES RÉSERVES	20 601.31		15 742.13		4 859.18	30.87
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	4 586.12		24 859.18		-20 273.06	-81.55
Total I	47 187.43		62 601.31		-15 413.88	-24.62
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	318.31		349.00		-30.69	-8.79
51860000 INTERET CHARGES A PAYER	318.31		349.00		-30.69	-8.79
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5.20		485.51		-480.31	-98.93
45580000 INTERETS COURUS CC	5.20				5.20	
45580001 INTERETS COURUS CC AS3D			485.51		-485.51	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 223.16		16 700.76		-1 477.60	-8.85
40100000 FOURNISSEURS	4 879.46		4 310.84		568.62	13.19
40809901 FNP GROUPE AS3D			2 194.18		-2 194.18	NS
40810000 FNP	10 343.70		10 195.74		147.96	1.45
DETTES FISCALES ET SOCIALES	332 410.97		362 660.22		-30 249.25	-8.34
42500100 FRAIS CPR - C. PRADALIER			848.56		-848.56	NS
42501200 FRAIS FRO - FLORIAN ROBERT			14.99		-14.99	NS
42502200 PRE - FRAIS PAUL RENAUD			30.40		-30.40	NS
42502700 TSE - FRAIS THOMAS SEBAN			65.00		-65.00	NS
42502900 SMA - FRAIS STEPHANE MARECHAL			1 031.39		-1 031.39	NS
42820000 PERSONNEL, DETTES PR CONGÉS À	43 101.30		45 449.19		-2 347.89	-5.17
42860000 CHARGES À PAYER - COMMISSION	83 870.75		79 011.42		4 859.33	6.15
43100000 URSSAF AVENAO PARIS	34 386.09		32 976.36		1 409.73	4.27
43710000 COTISATION RETRAITE	14 568.17		14 854.33		-286.16	-1.93
43720000 GENERALI (EX. GAN)	6 278.01		7 041.07		-763.06	-10.84
43820000 CHARGES SOCIALES CONGÉS PAYÉ	16 835.30		17 675.62		-840.32	-4.75
43860000 CHARGES SOCIALES-PRIME-COMMISS	33 251.39		31 645.86		1 605.53	5.07
43862000 APPRENTISSAGE			4 047.85		-4 047.85	NS
43863000 FORMATION	393.35		3 928.89		-3 535.54	-89.99
44200000 IS INTEGRATION FISCALE	14 534.00		21 818.00		-7 284.00	-33.39
44210000 PRELEVEMENT À LA SOURCE	9 407.43		7 366.72		2 040.71	27.70
44551000 TVA À DÉCAISSER	32 316.00		21 849.00		10 467.00	47.91
44572200 TVA COLLECTÉE SUR ENCAI.20%	25 186.48		40 330.55		-15 144.07	-37.55
44573000 TVA- FACTURES À ÉTABLIR	17 485.70				17 485.70	
44573001 TVA- FACTURES À ÉTABLIR AS3D			26 801.29		-26 801.29	NS
44573002 TVA- FACTURES À ÉTABLIR 3DS			1 195.73		-1 195.73	NS
44860000 ETAT CHARGES À PAYER	797.00				797.00	
44862000 CVAE			4 678.00		-4 678.00	NS
AUTRES DETTES	6 140.51		80 000.00		-73 859.49	-92.32
41100000 CLIENTS	1 560.00		80 000.00		-78 440.00	-98.05
41980000 AVOIR A ÉTABLIR	4 580.51				4 580.51	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 952.00	5 270.51	Euros	%
48700000 PCA	2 952.00	5 270.51	-2 318.51	-43.99
Total IV	357 050.15	465 466.00	-2 318.51	-43.99
TOTAL GENERAL	404 237.58	528 067.31	-108 415.85	-23.29
			-123 829.73	-23.45

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 590 955.46		1 463 877.87		127 077.59	8.68
70610100 FORMATION - VARIATION	-1 872.00		-1 080.00		-792.00	-73.33
70610400 FORMATION CEE	71 670.00		45 650.00		26 020.00	57.00
70650000 PRESTATIONS AVENAO INDUSTRIE	1 571 178.87				1 571 178.87	
70650001 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE AS3D			1 254 318.31		-1 254 318.31	NS
70650002 PRESTAT° AVENAO INDUSTRIE 3DS			126 871.70		-126 871.70	NS
70650100 VARIATION PRESTATIONS	-52 946.60		-4 190.51		-48 756.09	NS
70650101 VARIATION PRESTATIONS AS3D			50 067.82		-50 067.82	NS
70650102 VARIATION PRESTATIONS 3DS			-16 138.96		16 138.96	100.00
70650400 VENTES LICENCES CEE			4 190.51		-4 190.51	NS
70809900 REFACTURATION PRODWAYS GROUP	1 725.19				1 725.19	
70883000 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE PRESTA	1 200.00				1 200.00	
70883400 PRODUIT ACTIVITE ANNEXE CEE			4 189.00		-4 189.00	NS
Chiffre d'affaires NET	1 590 955.46		1 463 877.87		127 077.59	8.68
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	32 960.33		79 772.30		-46 811.97	-58.68
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			60 000.00		-60 000.00	NS
79110000 TR PART SALARIALE	10 081.28		11 218.24		-1 136.96	-10.13
79120000 AVANTAGE EN NATURE	22 879.05		8 554.06		14 324.99	167.46
AUTRES PRODUITS	8.01		1 201.87		-1 193.86	-99.33
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	8.01		1 201.87		-1 193.86	-99.33
Total des Produits d'exploitation	1 623 923.80		1 544 852.04		79 071.76	5.12
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	197 675.99		125 170.84		72 505.15	57.92
60400000 ACHATS D'ÉTUDES ET PREST. SERV	4 190.51		4 189.00		1.51	0.04
60630000 ACHAT FOURN.ENTRE.PETIT.EQUIP	1.51		77.40		-75.89	-98.05
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIF	40.78		114.29		-73.51	-64.32
60680000 ACHAT DE CARBURANT	6 314.61		1 476.06		4 838.55	327.80
61320000 LOYER - SQY	33 000.00		32 400.00		600.00	1.85
61352000 LOCATION VÉHICULE COURTE DUREE	1 085.60		1 233.15		-147.55	-11.97
61352100 LOCATION VÉHICULE ALPHABET	12 962.02		6 330.74		6 631.28	104.75
61552000 ENTRETIEN SUR VÉHICULES	1 026.81		165.90		860.91	518.93
61552200 ENTRETIENS VÉHICULES ALPHABET	2 178.53		259.14		1 919.39	740.68
61563900 MAINTENANCE BE-CLOUD	8 476.60		6 453.42		2 023.18	31.35
61601000 ASSURANCE FLOTTE AUTO	4 289.04		1 828.48		2 460.56	134.57
61610100 ASSURANCE GSC MANDATAIRE	16 220.06		3 868.72		12 351.34	319.26
61640000 RESPONSABILITÉ CIVILE PRODWAYS	35.80		1 071.73		-1 035.93	-96.66
62110000 INTERIMAIRES	26 921.60				26 921.60	
62260000 HONORAIRE	5 544.00		5 544.00			
62261000 SOCIAL	7 648.00		6 236.00		1 412.00	22.64
62262000 HONORAIRES CAC	6 465.76		6 701.90		-236.14	-3.52
62270000 FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	1 173.90		2 333.21		-1 159.31	-49.69
62510000 DÉPLACEMENTS	21 863.30		9 910.94		11 952.36	120.60
62510100 FRAIS DEPLACEMENT IND KM	9 498.71		9 468.87		29.84	0.32
62510200 FRAIS DEPLACEMENT - HOTEL	17 708.08		15 747.72		1 960.36	12.45
62560000 MISSIONS	6 649.58		2 938.40		3 711.18	126.30
62570000 RÉCEPTIONS - ENTREPRISE	1 406.05		3 971.91		-2 565.86	-64.60
62600000 FRAIS POSTAUX	12.34		114.05		-101.71	-89.18
62690000 PORTABLE	843.28		825.96		17.32	2.10
62750000 FRAIS DE VIREMENT	32.99		128.79		-95.80	-74.38
62760000 COMMISSION DE COMPTE	1 279.07		1 075.21		203.86	18.96
62770000 SERVICES BANCAIRES	217.32		368.85		-151.53	-41.08

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
62811000 COTISATIONS DIVERSES		260.14		81.00	179.14	221.16
62814000 COTISATIONS CHÈQUES DÉJEUNER		330.00		256.00	74.00	28.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		25 501.11		21 913.91	3 587.20	16.37
63120000 TAXE APPRENTISSAGE		5 794.85		6 202.85	-408.00	-6.58
63121000 TAXE APPRENTISSAGE SOLDE		884.02			884.02	
63130000 FORMATION PROF		1 425.00			1 425.00	
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE		5 402.09		5 387.26	14.83	0.28
63331000 FORMATION PROFESSIONNELLE SOLD		393.35			393.35	
63511000 TAXE CVAE		9 453.00		8 656.00	797.00	9.21
63511100 TAXE CFE		954.00		968.00	-14.00	-1.45
63514000 TVS		341.00		122.00	219.00	179.51
63580000 IMPOT DIVERS		853.80		577.80	276.00	47.77
SALAIRES ET TRAITEMENTS		998 292.52		975 902.29	22 390.23	2.29
64110000 SALAIRES		959 291.36		903 613.20	55 678.16	6.16
64111000 SALAIRES - AVANTAGE EN NATURE		22 879.05		8 554.06	14 324.99	167.46
64120000 CONGÉS PAYES		-2 347.89		10 847.75	-13 195.64	NS
64130000 PROVISION COMMISSIONS		4 859.33		40 216.22	-35 356.89	-87.92
64138000 PRIME POUVOIR D'ACHAT				11 916.66	-11 916.66	NS
64140000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS		13 610.67		754.40	12 856.27	NS
CHARGES SOCIALES		392 705.05		385 398.07	7 306.98	1.90
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF		257 178.00		240 463.27	16 714.73	6.95
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET		115 193.95		102 533.30	12 660.65	12.35
64580000 CHARGES SUR PRIME		1 605.53		16 537.19	-14 931.66	-90.29
64582000 CHARGES CP		-840.32		4 362.91	-5 203.23	NS
64720000 CHEQUES DEJEUNER		17 710.29		17 036.80	673.49	3.95
64750000 MEDECINE TRAVAIL		1 530.00		1 545.00	-15.00	-0.97
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		327.60		2 919.60	-2 592.00	-88.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		288.00		306.00	-18.00	-5.88
68112000 DOTATION IMMOB CORPORELLES		288.00		306.00	-18.00	-5.88
AUTRES CHARGES		641.81		510.24	131.57	25.79
65400400 PERTE SUR CRÉANCE CEE				380.00	-380.00	NS
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR		641.81		130.24	511.57	392.79
Total des Charges d'exploitation		1 615 104.48		1 509 201.35	105 903.13	7.02
Résultat d'exploitation		8 819.32		35 650.69	-26 831.37	-75.26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		5.20		485.51	-480.31	-98.93
66150000 INTERET CC		5.20		485.51	-480.31	-98.93
Total des Charges financières		5.20		485.51	-480.31	-98.93
Résultat financier		-5.20		-485.51	480.31	98.93
Résultat courant avant impôts		8 814.12		35 165.18	-26 351.06	-74.94
IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 228.00		10 306.00	-6 078.00	-58.98
69500000 IMPOT BENEFICES		4 228.00		10 306.00	-6 078.00	-58.98

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Total des produits	1 623 923.80	1 544 852.04	79 071.76	5.12
Total des charges	1 619 337.68	1 519 992.86	99 344.82	6.54
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	4 586.12	24 859.18	-20 273.06	-81.55

Annexe 6.1.1.

Etat des inscriptions et privilèges de la Société Absorbée



Greffe du tribunal de commerce de Versailles
 1 place André Mignot, 78011 VERSAILLES CEDEX
 Téléphone : 01 39 07 16 40
 www.greffe-tc-versailles.fr - www.infogreffe.fr

1 / 4

Etat des inscriptions

Du chef de : **AVENAO INDUSTRIE**
 Adresse demandée : **ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**
 N° d'identification : **811 792 571**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **AKANE AVOCATS**

État des inscriptions de gages sans dépossession

Article R. 521-2, 1° du code de commerce Décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé) hors la catégorie 12 de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006

Néant

État des inscriptions de nantissements conventionnels de parts sociales (sociétés civiles, SARL, SNC)

Articles 1866 et 2355 du code civil et R. 521-2, 2° du code de commerce Catégorie 12 uniquement de l'arrêté du 1er février 2007 relatif à la nomenclature visée à l'article 2 (6°) du décret n° 2006-1804 du 23 décembre 2006 (abrogé)

Néant

État des inscriptions de privilèges du vendeur de fonds de commerce

Articles L. 141-6 du code de commerce et R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de nantissements (conventionnels et judiciaires) du fonds de commerce

Articles L. 142-3 et R. 521-2, 4° du code de commerce ;
 Articles L.531-1, L.532-1 et L.533-1 et R.531-1, R.532-1 à R.532-9, R.533-1, R.533-1, R.533-2, R. 533-4 du code des procédures civiles d'exécution

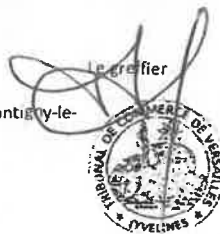
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : **AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux**

Requis par : **AKANE AVOCATS**



État des inscriptions de déclarations de créances*Articles L. 141-22 du code de commerce et R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de mesures d'inaliénabilité*Articles R. 521-2, 11°, R. 626-25, R. 631-35 et R. 642-12 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions des clauses de réserve de propriété*Article L. 624-10 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de contrats portant sur un bien ayant fait l'objet d'une publicité*Articles R. 521-2, 12°, L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de privilège du trésor*Articles 1929 quater du code général des impôts, 396 bis du code général des impôts, annexe 2, 379 bis du code des douanes et R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires*Articles L. 243-5, R. 243-46 du code de la sécurité sociale et R. 521-2, 14° du code de commerce*

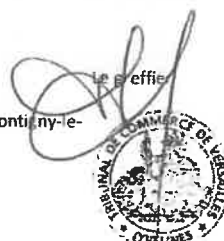
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivre le 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants agricoles

Articles L. 342-4, R.342-1 du code rural et de la pêche maritime et R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

- **Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,**
- **Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

État des inscriptions d'opérations de crédit-bail en matière mobilière

Articles L. 313-10, R. 313-4 du code monétaire et financier et R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

État des inscriptions saisie pénale du fonds de commerce

Articles 706-157 du code de procédure pénale et R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

État des inscriptions de protêts et certificats de non-paiement

Articles L. 511-56, R. 511-4 du code de commerce, R. 131-49 du code monétaire et financier

Néant

État des inscriptions de prêts et délais

Articles L. 622-17, III, 2° et 3°, L. 631-14, R. 622-14 et R. 631-20 du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny
Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



État des inscriptions de warrants autres qu'agricoles

Articles L. 523-3 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

Articles L. 525-1 suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Article L. 527-1 et suivants du code de commerce (abrogés)

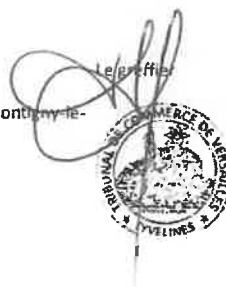
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Versailles

Délivré le : 30/03/2023 à 09:21:51

Etat du chef de : AVENAO INDUSTRIE, ZA de l'Observatoire 41 Avenue des Trois Peuples 78180 Montigny-le-Bretonneux

Requis par : AKANE AVOCATS



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 0C71B610E057480BAFD02FB643062B62

État: Complétée

Objet: Projet de fusion AS3D / AVENAO INDUSTRIE

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 114

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Anne-Lise Martinez Gautrand

Signature dirigée: Activé

anne-lise.martinez@akane-avocats.com

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Adresse IP: 86.250.250.12

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Anne-Lise Martinez Gautrand

Emplacement: DocuSign

19/04/2023 15:29:10

anne-lise.martinez@akane-avocats.com

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

MICHAËL OHANA

m.ohana@prodways-group.com

Directeur Général

Prodways Group

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 82.102.18.144

Envoyée: 19/04/2023 15:47:43

Consultée: 19/04/2023 18:36:43

Signée: 19/04/2023 18:37:42

Détails du fournisseur de signature:Type de signature: DocuSign Protect & Sign
(Client ID:

DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w

s.dsif.docuSign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

Émetteur de la signature: DocuSign Cloud
Signing CA - S11

Authentification: SMS (+33 6 11 04 72 19)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 30/06/2022 11:05:13

ID: 5c5f605b-27fe-4f45-a191-e22321bdf2ce

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

Christelle PRADALIER

cpradalier@avenao.com

Copié

Envoyée: 19/04/2023 15:47:44

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Laurent Cardin

Copié

Envoyée: 19/04/2023 15:47:44

l.cardin@prodways-group.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Non offert par DocuSign		
Mathilde MISSLIN m.misslin@prodways.com prodways group Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 19/04/2023 15:47:45
Stéphane MARECHAL smarechal@avenao.com Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 19/04/2023 15:47:45
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	19/04/2023 15:47:46
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:36:43
Signature complétée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:37:42
Complétée	Sécurité vérifiée	19/04/2023 18:37:43
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, AKANE Avocat (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact AKANE Avocat:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: laurence.louvet@akane-avocats.com

To advise AKANE Avocat of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from AKANE Avocat

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with AKANE Avocat

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to laurence.louvet@akane-avocats.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify AKANE Avocat as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by AKANE Avocat during the course of your relationship with AKANE Avocat.